

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 168

13 février 2007

SOMMAIRE

Abba Taxis Sàrl	8055	I.E. Lux Berlin n° 2 S.à r.l.	8020
Aberdeen Property Nordic Finance Finland S.à r.l.	8036	Intelligent Engineering S.à r.l.	8048
Aberdeen Property Nordic Finance Norway S.à r.l.	8027	Iona S.A.	8035
ACM@ESP A.s.b.l.	8020	ITXC IP Holdings	8033
Alfa Blindsystem S.A.	8023	Jafra Worldwide Holdings (Lux) S.à r.l. ..	8023
Allied Domecq Luxembourg S.à r.l.	8024	Jodewa S.à r.l.	8048
AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S.à r.l.	8040	Livingstone S.A.	8026
Apax Farma Sàrl	8031	Megalift S.A.	8032
Axel Invest S.à r.l.	8055	Mephisto Shipping S.A.	8062
Banque de Luxembourg	8025	MG Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	8019
Binvest Holding S.A.	8033	MGP Dean S.à r.l.	8055
BO Fund II	8033	M.H.C. Distribution S.A.	8020
Caret Saarbrücken S.à r.l.	8053	Mitco Real Estate A S.à r.l.	8062
Classic Estates Investments S.A.	8025	Partners Group (Luxembourg) S.à r.l. ...	8024
Classic Estates Investments S.A.	8025	Pillarlux Etoy S.à r.l.	8024
DBS Investments S.A.	8045	Pillarlux Matran S.à r.l.	8023
Decorcenter Geimer S.A.	8026	Plantin Investments S.A.	8027
Deloitte S.A.	8019	Plutos S.A.H.	8047
Euralver Façades S.A.	8030	Restevent Group S.A.	8049
Fares Finance S.A.	8048	Riello International S.A.	8034
Finaluxe S.à r.l.	8048	Scope S.A.	8064
Five Stars S.A.	8018	Sigma Tau International S.A.	8049
Fonsicar Managers S.à r.l.	8034	Sisu Group S.A.	8031
Franklin Templeton Investment Funds ..	8039	Sure S.A.	8047
Gem2 Conseil S.A.	8031	Textile S.A.	8026
Gem-World Conseil S.A.	8031	T.F.E. S.A.	8061
Great Waters S.A.	8018	T & MC S.A.	8046
Groupe Financier S.A.	8033	Transports Giglio S.à r.l.	8035
Groupe Financier S.A.	8045	Vencap Foundation S.A.	8064
Grues et Transports A+S S.A.	8032	Vittoria Participations S.A.	8049
Gruppo Fabbri International S.A.	8060	VQ Lux	8062
Heliaste Immobilière S.A.	8046	Welbes S.A.	8061
Hôtel Régent S.à r.l.	8052	Whitefriars International S.A.	8049
H & Q International S.A.	8046	Zambon Advance Luxembourg S.A.	8019

Five Stars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 109.907.

Décision de l'assemblée générale des actionnaires du 20 novembre 2006

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires en date du 20 novembre 2006, le mandat de commissaire aux comptes de la Société WOOD APPLETON OLIVER AUDIT S.à r.l., 9B, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, actuellement en vigueur, a été révoqué.

La société DELOITTE S.A., rue de Neudorf n ° 560, L-2220 Luxembourg a été nommée aux termes de cette assemblée comme nouveau commissaire aux Comptes de la Société en remplacement de WOOD APPLETON OLIVER AUDIT, S.à r.l précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FIVE STARS S.A.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007006935/24/23.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2006, réf. LSO-BW08062. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Great Waters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 70.344.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 décembre 2006

Résolution

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Fabrice Rota, décidée par le conseil d'administration lors de sa réunion du 14 juillet 2006, en remplacement de Madame Pascale Mariotti, démissionnaire.

Les mandats de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

- MM. Luca Checchinato, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Sébastien Felici, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Fabrice Rota, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

LUX-AUDIT REVISION S.à r.l., 257, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007007021/24/27.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01567. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Deloitte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 67.895.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 7 décembre 2006

Il est décidé d'octroyer un pouvoir de signature individuel à Madame Charlotte Funck, senior manager, pour la signature des déclarations, en relation avec les associés, destinées au Centre Commun de la Sécurité Social et aux Autorités Fiscales. Ce pouvoir est révocable ad nutum.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007006993/799/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04120. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

MG Management Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 117.046.

—
EXTRAIT

En date du 6 novembre 2006, JUNEGRANGE LIMITED, associée unique de la société, a transféré la totalité de ses 40.000 parts à MGM EUROPE PTY LIMITED ayant son siège social à Level 10, 60 Castlereagh Street, Sydney NSW 2000, Australia.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007006996/1649/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07135. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Zambon Advance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 89.724.

—
Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société ZAMBON ADVANCE LUXEMBOURG S.A. tenue au siège social en date du 7 décembre 2006 que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. les démissions de Madame Li Wing, Madame Elena Zambon, Madame Chiara Zambon et de Monsieur Massimo Mauri, de leurs fonctions d'administrateurs de catégorie A ont été acceptées, avec effet au 16 novembre 2006;

2. les personnes suivantes sont élues administrateurs de catégorie A en remplacement des administrateurs démissionnaires, avec effet à compter de la présente assemblée générale extraordinaire, leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2005:

- Monsieur Mauro Saponelli, Gérant, né le 19 janvier 1956 à Trieste, Italie, demeurant à Via Plinio 13, Milan, 20129, Italie;
- Madame Joanne King Wa Li, Administrateur de Société, née le 19 octobre 1972 à Beijing, Chine, demeurant à Flat B,

Villa Rhapsody, Symphony Bay, Ma On Shan, N ° 533 sha sa Road N. T., Hong Kong;

- Madame Paola Corna Pellegrini, gérant, née le 9 octobre 1958 à Brescia, Italie, demeurant à Piazza Aquileia 8, Milan, Italie.

Il résulte également d'une résolution circulaire du conseil d'administration du 7 décembre 2006, que Madame Paola Corna Pellegrini, gérant, née le 9 octobre 1958 à Brescia, Italie, demeurant à Piazza Aquileia 8, Milan, Italie, a été nommée président du conseil d'administration, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZAMBON ADVANCE LUXEMBOURG S.A.

R. Thillens

Administrateur de catégorie B

Référence de publication: 2007007002/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03318. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

M.H.C. Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 97.017.

Par la présente je vous prie de noter que je démissionne de mon poste d'administrateur de la société M.H.C DISTRIBUTION S.A., immatriculée au RC sous le numéro B 97.017, et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 septembre 2005.

Pour M.H.C. DISTRIBUTION S.A.

Patrick Nguyen

Reçue en main propre le 27 septembre 2005 pour M.H.C. DISTRIBUTION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007007279/7177/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06075. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

I.E. Lux Berlin n° 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 450.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 106.749.

Extrait de la résolution prise par l'associé unique en date du 16 novembre 2006

La dénomination sociale de l'associée unique NEXTRA INVESTMENT MANAGEMENT SGR, S.p.A. est désormais la suivante CAAM SGR, S.p.A.

Pour I.E. LUX BERLIN n° 2 S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2007007003/1649/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03768. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

ACM@ESP A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 10, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg F 6.873.

STATUTS

L'an deux mille-six, le vingt décembre,

Se sont réunis à Esch-sur-Alzette, à l'adresse pré-indiquée:

- 1) Monsieur Jean Racine, directeur, demeurant à F-5739 Audun-le-Tiche, 24D, rue Napoléon 1^{er}, de nationalité française,
- 2) Monsieur Raymond Gatto, demeurant à L-8066 Bertrange, 23, rue de la Gare, de nationalité italienne,
- 3) Monsieur Guy Assa, employé communal, demeurant à L-4251 Esch/Alzette, 46, rue du Moulin, de nationalité luxembourgeoise,
- 4) Monsieur Ernest Jann, médecin-spécialiste, demeurant à L-4069 Esch/Alzette, 8, rue Dr. E. Colling, de nationalité luxembourgeoise,
- 5) Monsieur Serge Legil, fonctionnaire, demeurant à L-4459 Soleuvre, 30, rue Charles de Gaulle, de nationalité luxembourgeoise,
- 6) Monsieur René Link, juriste, demeurant à L-6196 Eisenborn, 19, route de Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise,

7) Monsieur Marc Rihm, hôtelier-restaurateur en retraite, demeurant à L-4052 Esch/Alzette, 21, rue des Champs, de nationalité française,

8) Monsieur Daniel Feypel, fonctionnaire, demeurant à L-6910 Roodt/Syr, 18, rue Haupeschhaff, de nationalité luxembourgeoise,

9) Monsieur Frank Gansen, fonctionnaire, demeurant à L-8024 Strassen, 30, rue Henri Dunant, de nationalité luxembourgeoise,

10) Monsieur Ed Fellens, publicitaire, demeurant à L-3453 Dudelange, 8, am Boujel, de nationalité luxembourgeoise,

11) Monsieur Carlo Moersch, médecin-dentiste, demeurant à L-1279 Luxembourg, 24, rue Omar Bradley, de nationalité luxembourgeoise,

12) Monsieur Thierry Remacle, réviseur d'entreprise, demeurant à F-54260 Lamalmaison, 19, rue Vauban, de nationalité belge

13) Monsieur Hubert Schumacher, informaticien diplômé, demeurant à L-5374 Munsbach, 28, rue du Château, de nationalité luxembourgeoise,

14) Monsieur Jean-Guy Roche, informaticien diplômé, demeurant à B-6717 Lottert, 458, Chemin de l'Etang, de nationalité belge,

15) Monsieur Christian Adam, informaticien diplômé, demeurant à L-7260 Bereldange, 28, rue Adolphe Weis, de nationalité française,

Pour constituer entre eux une association sans but lucratif régie par les dispositions suivantes:

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination: ACM@ESP association sans but lucratif. Elle a son siège social à L-4210 Esch-sur-Alzette, 10, rue de la Libération (Hôtel Acacia). Le siège social peut être transféré à tout autre endroit à Luxembourg sur décision de l'assemblée générale.

Art. 2. L'objet social de l'association est essentiellement philanthropique.

Art. 3. L'association a la capacité d'exercer toute autre activité lui permettant de réaliser ou de contribuer à la réalisation de son objet social.

Art. 4. Les associés dont le nombre ne peut être inférieur à 3 sont admis provisoirement par cooptation entre les membres du Conseil d'Administration sur simple demande écrite ou verbale de l'intéressé sous réserve de validation de l'admission par l'Assemblée générale suivante qui décidera à la majorité de deux tiers des voix présentes ou représentées.

Art. 5. Outre les associés, l'association admet des membres d'honneur. La qualité de membre d'honneur est conférée sur simple demande écrite ou verbale au Conseil d'Administration qui décidera à la majorité simple des voix.

Les membres d'honneur ne sont pas soumis à une quelconque cotisation. Ils peuvent assister aux Assemblées Générales où ils ont une voie consultative. Ils ne peuvent être membre du Conseil d'Administration. Toutefois, le Conseil peut charger un membre d'honneur, en cas de besoin, d'une mission dans l'intérêt de l'association.

Art. 6. Les associés ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi d'une démission écrite au Conseil d'administration. La démission sort ses effets le jour de la notification de la démission. La même faculté appartient aux membres d'honneur.

Art. 7. Est réputé démissionnaire d'office l'associé qui refuse de payer la cotisation dans les deux mois après la notification par lettre de rappel recommandée à la poste.

Art. 8. Le Conseil d'Administration peut proposer l'exclusion d'un associé ou d'un membre d'honneur à l'Assemblée Générale si celui-ci a été convaincu d'un manquement substantiel aux principes défendus par l'association en général.

La décision sera prise par l'Assemblée Générale à la majorité des deux tiers des voix présentes ou représentées.

Toute proposition d'exclusion sera notifiée à la personne concernée par courrier recommandé.

Afin de préserver au mieux les intérêts de l'association, toute proposition d'exclusion formulée par le Conseil d'Administration aura un effet suspensif concernant la qualité d'associé ou de membre d'honneur de l'association à partir de la date de notification de la proposition jusqu'au moment de la décision par l'Assemblée Générale.

Art. 9. Les associés, en se retirant ou en subissant l'exclusion, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine, ni sur les cotisations payées.

Art. 10. Le montant maximal de la cotisation annuelle est de 1.000,- euros. Le montant effectif de cette cotisation sera fixé par l'Assemblée Générale constituante.

La cotisation est due par chaque associé au premier jour du premier mois de chaque exercice social. Par exception, la première cotisation sera due après l'Assemblée Générale constituante.

Art. 11. L'Assemblée Générale qui se compose de tous les associés effectifs est ordinairement convoquée par le Conseil d'Administration au début du mois de février de chaque exercice social et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres au moins le demandent par écrit au Conseil d'Administration.

Les membres d'honneur seront invités par courrier simple émanant du Conseil d'Administration.

Art. 12. La convocation des associés à l'Assemblée Générale se fait au moins huit jours avant la date fixée moyennant simple lettre missive contenant l'ordre du jour proposé.

Toute proposition écrite signée d'un vingtième des associés au moins figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Tous les associés ont un droit de vote égal. En cas d'égalité des voix, celle du Président du Conseil d'Administration est prépondérante.

Aucun associé ne peut représenter plus d'un autre associé à la fois. Une représentation n'est admise que sur base d'une procuration écrite dûment signée à remettre au Secrétaire de l'Assemblée Générale ou du Conseil d'Administration avant les scrutins.

Art. 13. L'Assemblée Générale qui est l'organe souverain de l'association connaît notamment des objets suivants:

1. la modification des statuts
2. la nomination et la révocation d'administrateurs
3. l'approbation des budgets et des comptes
4. la dissolution de l'association

Toutes les décisions de l'Assemblée Générale sont prises, sauf stipulation contraire, à la majorité des voix.

Les votes se font par main-levée. Par exception tous les votes portant sur des personnes physiques doivent obligatoirement se faire par scrutin secret.

Le scrutin secret sera également d'application pour tout vote pour lequel un tiers des associés présents ou représentés en fait la demande par simple déclaration verbale.

Art. 14. Les décisions et résolutions de l'Assemblée Générale sont actées dans un procès-verbal qui fera l'objet d'une approbation par l'Assemblée Générale suivante. Ce procès-verbal sera signé par le Président et le Secrétaire de l'association et sera conservé au siège social où tout intéressé pourra en prendre connaissance.

Art. 15. La gestion journalière est assurée par un Conseil d'Administration composé de trois associés au moins, élus à la majorité simple des voix présentes ou représentées à l'Assemblée Générale.

La durée du mandat des administrateurs est d'un an et il est renouvelable.

Le Conseil d'Administration comprendra au moins un Président, un Secrétaire et un Trésorier.

Le nombre des associés, membres du Conseil d'Administration peut être augmenté par décision de l'Assemblée Générale.

Art. 16. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation écrite ou verbale de son Président ou à la demande de deux Administrateurs. Il ne peut valablement délibérer si au moins 3 administrateurs sont présents. Aucune représentation par procuration n'est admise.

Il se réunit au moins deux fois par année.

Toutes les décisions du Conseil d'Administration sont prises, sauf stipulation contraire, par majorité simple. En cas de parité des voix, celle du Président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration décide lui-même au cas par cas s'il procède à des votes par mainlevée ou par scrutin secret.

Art. 17. Le Conseil d'Administration exécute les directives à lui dévolues par l'Assemblée Générale, conformément à l'objet de l'association; il gère notamment les finances et représente l'association à l'égard de tiers.

L'association est valablement engagée à l'égard de tiers par la signature conjointe de deux administrateurs en fonctions au moins.

Le Conseil d'Administration soumet annuellement à l'approbation de l'Assemblée Générale le compte des recettes et dépenses de l'exercice écoulé. L'exercice budgétaire commencera en principe, le 1^{er} janvier de chaque année.

Les comptes annuels feront l'objet d'une vérification par une personne mandatée par l'Assemblée générale à cette fin. Le mandat de vérificateur est incompatible avec celui de membre du Conseil d'Administration.

Art. 18. En cas de liquidation, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs liquidateurs et décidera de l'affectation de l'actif social restant.

Art. 19. Une liste indiquant, par ordre alphabétique, les noms, prénoms, demeure, profession et nationalité des associés est déposée au Registre de Commerce du siège de l'association dans le mois de la publication des statuts.

Elle sera complétée chaque année par l'indication des modifications qui se seront produites parmi les associés.

Les membres d'honneur sont exempts de ces formalités.

Art. 20. Les ressources de l'association comprennent notamment:

1. les cotisations des associés
2. les dons et legs en sa faveur
3. les subventions de toute nature et origine

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé expressément par les présents statuts, les dispositions de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle qu'elle a été modifiée par les lois des 22 février 1984 et 4 mars 1994 font foi.

Signatures.

Référence de publication: 2007007171/7175/141.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06050. - Reçu 474 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Alfa Blindsystem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 96.370.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Luxembourg au siège social le 5 décembre 2006

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'affecter comme suit:

L'Assemblée prend acte de la démission des fonctions de Commissaire de la FIDUCIAIRE RESSOURCE S.A., 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg, avec effet au 5 juin 2006.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer comme Commissaire, FIDUCIAIRE HETRA S.A., Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé Seychelles.

Le Commissaire est nommé pour une durée six ans.

Pour extrait conforme

Pour la société ALFA BLINDSYSTEM S.A.

Signature

Référence de publication: 2007007044/1461/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03056. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Jafra Worldwide Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 93.799.

Auszug aus der Verwaltungsratsitzung vom 1. Juli 2006

- Herr Ronald B. Clark, geb. am 6. Mai 1935, mit Berufsanschrift in Westlake Village, 2451 Townsgate Road, 91361 CA - USA, tritt von seiner Tätigkeit als Verwaltungsratsmitglied zurück. Der Verwaltungsrat nimmt den Rücktritt an.

- Herr Eugenio Lopez Barrios, geb. am 8. Juni 1941 mit Berufsanschrift in Westlake Village, 2451 Townsgate Road, 91361 CA - USA, wird zum neuen Verwaltungsratsmitglied ernannt. Die Dauer seines Mandates ist unbestimmt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 30. Oktober 2006.

Für die Gesellschaft

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS

Unterschrift

Référence de publication: 2007007004/592/19.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01719. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Pillarlux Matran S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 121.678.

L'adresse privée de Monsieur Valentine Tristram Beresford, Gérant A, est désormais la suivante:
3 Smith Terrace, London SW3 4DL, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour la société

X. Kotoula / J. P. Lozano

Gérant B / Gérant B

Référence de publication: 2007007010/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03111. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Allied Domecq Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 71.407.

Les comptes de clôture au 1^{er} décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007007200/230/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03252. - Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pillarlux Etoy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.698.

L'adresse privée de Monsieur Valentine Tristram Beresford, Gérant A, est désormais la suivante:
3 Smith Terrace, London SW3 4DL, United Kingdom.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2006.

Pour la société

X. Kotoula / J. P. Lozano

Gérant B / Gérant B

Référence de publication: 2007007011/805/19.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03108. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Partners Group (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 107.523.

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société PARTNERS GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l. du 30 novembre 2006 que:

- La société accepte la résignation de Monsieur Scott Higbee en tant que gérant de la société
- La société accepte la résignation de Monsieur Walter Keller en tant que gérant de la société
- Est nommé gérant de la société Ronald Roffler, directeur, Glärnischstrasse 42, Ch-8600 Dübendorf, Suisse

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Pour PARTNERS GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l.

H. Boriths Müller

Référence de publication: 2007007029/3940/18.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04763. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Classic Estates Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 96.690.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée ordinaire des actionnaires
tenue en date du 10 novembre 2006*

1. Acceptation de la démission de Maître Valérie Tutak de son poste d'administrateur.
 2. Nomination, en remplacement, au poste d'administrateur de:
 - Madame Cindy Risse, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.
- L'assemblée décide que son mandat d'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme / Pour copie conforme

A. Kronshagen / Signature

Référence de publication: 2007007017/289/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2006, réf. LSO-BW07165. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Classic Estates Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 96.690.

—
L'exercice clos au 31 décembre 2003 de la société CLASSIC ESTATES INVESTMENTS S.A. se termine sur une perte de 242,28 EUR. L'assemblée des actionnaires du 10 novembre 2006 a décidé de reporter cette perte sur le prochain exercice.
Luxembourg, le 11 novembre 2006.

Pour A. Kronshagen

Signature

Référence de publication: 2007007015/289/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04241. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Banque de Luxembourg, Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 5.310.

—
Société Anonyme constituée le 4 avril 1953 suivant publication au Mémorial n° 39 du 7 mai 1953, par transformation de la BANQUE MATHIEU FRERES, Société en nom collectif, constituée le 31 mars 1937.

Statuts modifiés et coordonnés suivant publications au Mémorial n° 75 du 5 avril 1974, 162 du 6 août 1976, 197 du 21 septembre 1976, transformée en BANQUE DE LUXEMBOURG, suivant publication au Mémorial n° 143 du 27 juin 1977.

Statuts modifiés et coordonnés suivant publications au Mémorial n° 21 du 30 janvier 1979, 38 du 25 février 1980, 56 du 18 mars 1980, 68 du 4 avril 1981, 287 du 29 décembre 1981, 52 du 16 mars 1982, 95 du 7 avril 1983, 110 du 25 avril 1984, 117 du 25 avril 1985, 201 du 17 juillet 1987, 160 du 11 juin 1988, 352 du 27 septembre 1990, 303 du 25 juin 1993, 142 du 14 avril 1994, 502 du 16 septembre 1997 et 471 du 21 juin 1999.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 décembre 2006

L'Assemblée Générale Extraordinaire a nommé Monsieur Nicolas Buck, Administrateur, résidant professionnellement à L-3372 Leudelange, 18-20, Z. I. am Bann. Son mandat est valable jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2006.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007007018/7/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03227. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Decorcenter Geimer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 66.750.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 octobre 2006 accepte la démission de M. Fernand Geimer comme commissaire aux comptes.

Le nouveau commissaire aux comptes est nommé:

- FINPART S.A., 7a «Am Brill», L-3961 Ehlang-sur-Mess, RCS 92.961

et ceci avec effet à partir de cette assemblée générale extraordinaire et pour une durée de six ans jusqu'à l'assemblée générale ordinaire en 2012.

Pour DECORCENTER GEIMER S.A.

P. Geimer / P. Philippe

Administrateur-délégué / Administrateur

Référence de publication: 2007007090/1113/14.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03693. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Livingstone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 59.260.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 5 décembre 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007007032/693/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03811. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Textile S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.171.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 6 décembre 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, 1449 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2007007034/693/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03767. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Plantin Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 108.706.

Les comptes de clôture au 3 octobre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007007207/230/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04407. - Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Aberdeen Property Nordic Finance Norway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.631.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

ABERDEEN PROPERTY NORDIC FUND I SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, mit Geschäftssitz in 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister von Luxembourg R.C.S. B 113.948,

vertreten durch Frau Corinne Lamesch, avocate à la Cour, wohnhaft in Luxembourg,

aufgrund einer privatrechtlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxembourg, am 7. Dezember 2006.

Die Vollmacht, ordnungsgemäß durch den Erschienenen und den Notar unterzeichnet, bleibt in Form der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Der Erschienene, handelnd wie erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer «société à responsabilité limitée» (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) nach luxemburgischem Recht, welche hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden:

Kapitel I.- Name - Dauer - Gegenstand - Sitz

Art. 1. Name und Dauer. Die Gesellschaft ist als «société à responsabilité limitée» (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) auf der Grundlage des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen (das «Gesetz von 1915») errichtet.

Sie führt den Namen ABERDEEN PROPERTY NORDIC FINANCE NORWAY S.à r.l.

Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet. Sie kann durch Beschluss der Gesellschafter gemäß Artikel 17 der Satzung jederzeit aufgelöst werden.

Art. 2. Gegenstand. Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung aller Geschäfte welche, direkt oder indirekt, mit dem Erwerb von Beteiligungen an jeglichen rechtlichen Unternehmen, gleich in welcher Form, zu tun haben, sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann insbesondere ihre Mittel zum Kauf oder Verkauf von Immobilien in Luxemburg oder im Ausland sowie für jegliche Geschäfte Immobilien betreffend verwenden, einschließlich (i) die direkte oder indirekte Beteiligung in Gesellschaften und in Partnerschaften mit beschränkter Haftung oder die Beteiligung in jegliche andere rechtliche Unternehmen, gleich in welcher Form, deren Hauptzweck der Kauf, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, das Management und/oder das Vermieten von Immobilien ist (ii) das Handeln als Treuhänder im Zusammenhang mit Immobilien oder Immobiliengesellschaften und (iii) das Zeichnen von Wandel- und anderen Schuldverschreibungen oder Anleihen, die Bewilligung von Darlehen, Garantien oder anderen Sicherheiten im Zusammenhang mit den oben genannten Tätigkeiten. Um ihre Tätigkeiten zu finanzieren, kann die Gesellschaft Schuldverschreibungen, Anleihen oder andere Schuldinstrumente ausgeben und Kreditvereinbarungen eingehen oder andere Kreditfazilitäten gewähren.

Des Weiteren kann die Gesellschaft Beratungsdienste im Zusammenhang mit den vorstehenden Tätigkeiten erbringen und kann insbesondere als Dienstleister für Organismen für gemeinsame Anlagen sowie anderen Gesellschaften, welche im Immobilienbereich tätig sind, fungieren.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen Tätigkeiten ausführen, welche direkt oder indirekt, der Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes dient.

Art.3. Gesellschaftssitz. Gesellschaftssitz ist Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des/der Geschäftsführer/s kann der Sitz der Gesellschaft an einen anderen Ort der Gemeinde Luxemburg verlegt werden und können. Des weiteren können Niederlassungen und Vertretungen in einem anderen Ort des Großherzogtums sowie im Ausland gegründet werden.

Aufgrund eines bestehenden oder unmittelbar drohenden politischen, militärischen oder anderweitigen Notfalls von höherer Gewalt außerhalb der Kontrolle, Verantwortlichkeit und Einflussmöglichkeit der Gesellschaft, der die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigt kann/können der/die Geschäftsführer durch einfachen Beschluss den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur Wiederherstellung von normalen Verhältnissen ins Ausland verlegen. In diesem Fall wird jedoch die Gesellschaft die luxemburgische Nationalität beibehalten.

Kapitel II.- Gesellschaftskapital

Art. 4. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist in hundert fünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je hundert Euro (EUR 100,-) eingeteilt.

Art. 5. Gesellschaftsanteile. Jeder Anteil berechtigt zu einem Bruchteil des Gesellschaftsvermögens und der Profite im direkten Verhältnis zu der bestehenden Anteilzahl der Gesellschaft.

Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar, da die Gesellschaft nur einen Inhaber pro Anteil zulässt. Gemeinsame Co-Inhaber müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft ernennen.

Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, die Einstellung der bürgerlichen Rechten, die Zahlungsunfähigkeit sowie den Konkurs des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter.

Art. 6. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters sind die Anteile der Gesellschaft frei übertragbar.

Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern, kann die Übertragung der Anteile an Drittpersonen inter vivos nur nach Ermächtigung durch die Gesellschafterversammlung, gemäß Artikel 189 des Gesetzes von 1915, stattfinden. Eine solche Ermächtigung wird im Falle der Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern nicht benötigt.

Die Übertragung der Anteile an Drittpersonen mortis causa muss von drei viertel der überlebenden Gesellschafter angenommen werden.

Art. 7. Rückkauf von Anteilen. Die Gesellschaft ist ermächtigt, Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital, gemäß den Bestimmungen des Gesetzes von 1915, zu kaufen.

Kapitel III.- Geschäftsführung - Sitzungen des Verwaltungsrates - Vertretung

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Der(ie) Geschäftsführer muss (müssen) kein(e) Gesellschafter sein. Der (die) Geschäftsführer wird (werden) durch die Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung kann jederzeit und ad nutum (ohne einen Grund zu nennen) den (die) Geschäftsführer abrufen und ersetzen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt das Gehalt sowie die Bedingungen der Bestellung eines jeden Geschäftsführers.

Art. 9. Sitzungen des Verwaltungsrates. Bei einer Mehrzahl von Geschäftsführern wird ein Verwaltungsrat aufgestellt.

Sitzungen des Verwaltungsrates können durch jeden einzelnen Geschäftsführer einberufen werden.

Die Geschäftsführer werden einzeln zu jeder Sitzung des Verwaltungsrates einberufen. Ausgenommen in Dringlichkeitsfällen, welche im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen, werden die Geschäftsführer acht Tage vor der Sitzung schriftlich einberufen.

Die Sitzung kann ohne vorherige Benachrichtigung ordnungsgemäß gehalten werden, falls sämtliche Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind.

Die Sitzung erfolgt an Ort, Tag und Uhrzeit, welche im Einberufungsschreiben festgelegt sind. Sitzungen des Verwaltungsrates finden grundsätzlich in Luxemburg statt.

Auf die Einberufung kann, durch die Zustimmung jedes Geschäftsführers, verzichtet werden. Diese Zustimmung kann schriftlich oder per Fax oder durch jedes andere angemessene Kommunikationsmittel erfolgen. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jeder Geschäftsführer kann sich in jeder Verwaltungsratssitzung durch einen anderen Geschäftsführer vertreten lassen, indem er ihn per Schreiben, Fax oder jedem anderen angemessenen Mittel zu seinem Bevollmächtigten ernennt.

Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten, vorausgesetzt, dass mindestens zwei Geschäftsführer an der Sitzung teilnehmen.

Jeder und alle Geschäftsführer kann oder können an einer Sitzung via Telefon oder Videokonferenzschaltung oder einer ähnlichen Kommunikationstechnik, welche die gegenseitige Verständigung aller teilnehmenden Personen gewährt, teilnehmen. In diesem Fall gilt das entsprechend teilnehmende Mitglied des Verwaltungsrates als persönlich anwesend.

Die Beratungen und Entscheidungen des Verwaltungsrates sind nur rechtskräftig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder vorhanden oder vertreten sind.

Entscheidungen des Verwaltungsrates werden durch die Stimmenmehrheit der Mitglieder getroffen.

Im Dringlichkeitsfall sind Umlaufbeschlüsse, welche von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden, gültig und verbindlich, als wären sie bei Gelegenheit einer einberufenen Sitzung gefasst worden. Die Unterschriften können auf einer einzigen Urkunde erscheinen, aber auch auf mehreren Kopien eines identischen Beschlusses und diese Unterschriften können per Brief, Fax oder Telex erfolgen.

Art. 10. Vertretung. Im Umgang mit Drittparteien, hat der/die Geschäftsführer die Befugnis zu jeder Zeit im Namen der Gesellschaft zu handeln sowie alle Geschäfte und Vorgänge, die mit dem Gesellschaftszweck im Einklang sind, durchzuführen und zu genehmigen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz von 1915 oder durch die Satzung der Gesellschaft für die Gesellschafterversammlung bestimmt sind, fallen in die Kompetenz des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, des Verwaltungsrates.

Im Falle eines alleinigen Geschäftsführers ist die Gesellschaft durch die alleinige Unterzeichnung des Geschäftsführers und, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch die gemeinsame Unterzeichnung von je zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates gebunden.

Der Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, der Verwaltungsrat kann einen oder mehrere ad hoc Bevollmächtigte mit verschiedenen Befugnissen für spezifische Aufgaben beauftragen.

Der Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, der Verwaltungsrat, wird die Verantwortlichkeiten und Vergütung (falls vorhanden), die Tätigkeitsdauer sowie alle weiteren erheblichen Bedingungen des Mandats des Bevollmächtigten bestimmen.

Art. 11. Verbindlichkeiten der Geschäftsführer. Der Geschäftsführer haftet nicht persönlich auf Grund seiner Funktion für Verbindlichkeiten, welche er ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingeht, solange diese gemäß den Bestimmungen der Satzung und des Gesetzes von 1915 getroffen wurden.

Kapitel IV.- Gesellschafterversammlungen

Art. 12. Gesellschafterversammlungen. Solange das Gesellschaftskapital von einem alleinigen Gesellschafter gehalten wird, vereinigt dieser Gesellschafter alle Befugnisse der Gesellschaftsversammlung auf sich.

Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern, hat jeder Gesellschafter das Recht, sich an gemeinsamen Entscheidungen zu beteiligen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie Anteile. Gemeinsame Entscheidungen sind rechtskräftig wenn sie durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, gestimmt worden sind.

Abänderung der Satzung oder die Auflösung der Gesellschaft können jedoch nur durch eine Mehrheit der Anzahl der Gesellschafter, welche mindestens Dreiviertel des Gesellschaftskapitals besitzen, gemäß den Bestimmungen des Gesetzes von 1915, beschlossen werden.

Beschlüsse der Gesellschafterversammlung können, anstatt bei Gelegenheit einer einberufenen Gesellschafterversammlung, schriftlich per Umlaufbeschluss von allen Gesellschaftern gefasst werden. In einem solchen Fall werden den Gesellschaftern explizite Entwürfe der Beschlüsse zugesandt, welche dann von allen Gesellschaftern unterzeichnet werden. Schriftliche Beschlüsse, deren Unterschriften auf einer oder mehreren Kopien eines identischen Beschlusses erscheinen, sind ebenso verbindlich wie Beschlüsse, welche bei Gelegenheit einer einberufenen Gesellschafterversammlung gefasst worden sind.

Kapitel V.- Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 13. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Oktober und endet am dreißigsten September eines jeden Jahres.

Art. 14. Finanzberichte. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Bücher der Gesellschaft abgeschlossen und die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, vom Verwaltungsrat aufgestellt.

Art. 15. Einsicht der Gesellschafter. Am Gesellschaftssitz kann jeder der Gesellschafter Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Gewinnverteilung - Rücklagen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zurückzustellen bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo des Nettogewinns kann den Gesellschaftern, entsprechend ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital ausgeschüttet werden. Aus den ausschüttbaren Gewinnen können zu jeder Zeit Zwischendividende von der Gesellschafterversammlung oder vom Geschäftsführer/Verwaltungsrat beschlossen und gezahlt werden.

Kapitel VI.- Auflösung - Abwicklung

Art. 17. Auflösung. Die Gesellschaft kann jeder Zeit durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher gemäß den Bedingungen für Satzungsänderung gefasst wird, aufgelöst werden.

Art. 18. Abwicklung. Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren, ob Gesellschafter oder nicht, durchgeführt. Diese werden durch die Gesellschafter, welche gleichzeitig ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen, ernannt.

Kapitel VII.- Anwendbares Recht

Art. 19. Anwendbares Recht. Für alle Punkte, die nicht durch die gegenwärtige Satzung geregelt werden, findet das Gesetz von 1915 Anwendung.

Zeichnung und Einzahlung

Der Erschienene bestätigt hiermit dass er hundertfünfundzwanzig (125) Anteile, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, wie folgt gezeichnet hat:

ABERDEEN PROPERTY NORDIC FUND I SICAV 125 Anteile

Alle Anteile wurden vollständig, in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölf tausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 30. September 2007.

Kosten

Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausendsiebenhundert Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann fasst der Erschienene, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse:

- 1) Zum Geschäftsführer wird folgende Person, für eine unbestimmte Zeit, ernannt:
Herr Bernd Essler, Geschäftsführer, berufsansässig in 7, route d'Esch, L-1470 Luxemburg.
- 2) Die Adresse des Gesellschaftssitzes befindet sich in 7, route d'Esch, L-1470 Luxemburg.
- 3) Zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft wird für eine Dauer von einem Jahr PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Geschäftssitz in 400, route d'Esch, L-1014 Luxemburg, ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Vollmachtnehmer der erschienenen Partei, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Lamesch, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch/Alzette, am 19. Dezember 2006, Band 909, Blatt 46, Feld 7. — Erhalten 125 Euro.

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Oehmen.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 20. Dezember 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007007111/239/139.

(060140491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Euralver Façades S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 62.513.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 15 juillet 2006

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de 5, rue Emile Bian L-1235 Luxembourg à 10a, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg

EURALVER FACADES S.A.

Signature

Référence de publication: 2007007447/1682/11.

(060139837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Sisu Group S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 40.804.

*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société
tenue à Luxembourg au siège social le 5 juin 2006*

L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'affecter comme suit:

L'Assemblée prend acte de la démission des fonctions Commissaire FIDUCIAIRE RESSOURCE S.A. 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg, avec effet au 5 juin 2006.

L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer comme Commissaire, FIDUCIAIRE HETRA S.A., Suite 13, First Floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé Seychelles.

Le Commissaire est nommé pour une durée six ans.

Pour extrait conforme

Pour la société

SISU GROUP S.A.

Signature

Référence de publication: 2007007043/1461/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03061. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060139419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Apax Farma Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 122.131.

Il résulte d'une résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 13 décembre 2006 que:

- Monsieur Stephen Kempen, directeur de sociétés, né le 19 juillet 1974 à Cape Town (Afrique du Sud), résidant au 15, Portland Place, Londres W1B 1PT, Royaume-Uni, est nommé gérant de classe B avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007007035/1035/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX03959. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060139578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Gem2 Conseil S.A., Société Anonyme,

(anc. Gem-World Conseil S.A.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 54.711.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 décembre 2006

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration:

Robert Reckinger, Président, (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal)

Bernard Herbo, Vice-Président, (résidant professionnellement à F-75007 Paris, 10, rue de l'Université)

Antoine Calvisi, (résidant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal)

Commissaire aux Comptes:

MAZARS, (ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

Référence de publication: 2007007040/7/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04153. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Megalift S.A., Société Anonyme,

(anc. Grues et Transports A+S S.A.).

Siège social: L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret.

R.C.S. Luxembourg B 118.620.

L'an deux mille six, le six décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdoeff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de GRUES ET TRANSPORTS A+S S.A., avec siège social à L-7737 Colmar-Berg, Zone Industrielle Piret, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 118.620, constituée suivant acte du notaire Roger Arrensdoeff de Mondorf-les-Bains en date du 3 août 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 1946 du 17 octobre 2006.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Daniel Reding, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy,

qui désigne comme secrétaire Christine Ney, employée privée, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Guy Esch, employé privé, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy.

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour

Ordre du jour:

Changement de la dénomination de la société en MEGALIFT S.A.

Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en MEGALIFT S.A.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède l'assemblée décide de modifier le l'article 1^{er} des statuts et lui donne la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}.** Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: MEGALIFT S.A.»

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Bertrange, 36, route de Longwy.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: D. Reding, C. Ney, G. Esch, R. Arrensdoeff.

Enregistré à Remich, le 12 décembre 2006, vol. 471, fol. 38, case 1. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 décembre 2006.

R. Arrensdoeff.

Référence de publication: 2007007295/218/59.

(060140422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Binvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 47.925.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 novembre 2006 que:

Monsieur Olivier Liegeois, demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, a été nommé Commissaire aux Comptes, en remplacement de la Société CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., démissionnaire. Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002.

Luxembourg le 21 novembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007007045/6312/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01653. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Groupe Financier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 65.235.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007007209/230/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03258. - Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

ITXC IP Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 100.682.

—
Extrait rectificatif concernant le dépôt du 27 novembre 2006 sous la référence L060128505.05

- La nomination de Monsieur Govind Sankaranarayanan, né le 18 septembre 1968 à Bangalore, en Inde, demeurant au 54 Durant Avenue, Holmdel, New Jersey 07733 aux Etats-Unis, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 13 octobre 2006 et à durée indéterminée.

Le nom et le prénom ont été inversés sur le formulaire de réquisition, veuillez retrouver ci-joint la page du formulaire rectifiée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

ITXC IP HOLDINGS

Signature

Référence de publication: 2007007053/250/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04267. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

BO Fund II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 79.057.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 octobre 2005

En date du 31 octobre 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Fabien Hug, en tant qu'administrateur.

- d'élire Monsieur David Holzer, BORDIER & CIE, 16, rue de Hollande, 1211 Genève 11, Suisse, en tant qu'administrateur, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006, en remplacement de Monsieur Fabien Hug, démissionnaire.

- de renouveler les mandats de Monsieur Michel Juvet, Monsieur Grégoire Bordier et Monsieur Philippe Bens, en tant qu'administrateurs, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2006.

Luxembourg, le 2 novembre 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007007081/1024/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01282. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Riello International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.230.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 10 octobre 2006

Aux termes de l'Assemblée, il a été décidé:

- de révoquer le mandat de l'actuel commissaire aux comptes, à savoir KPMG AUDIT, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg L-2520, 31, allée Scheffer, avec effet immédiat et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

- de pourvoir à son remplacement en appelant à la fonction de commissaire aux comptes avec effet immédiat, ComCo S.A., ayant son siège social à Luxembourg L-1724, 35, boulevard du Prince Henri, afin d'établir l'audit sur les comptes annuels au 31 décembre 2006. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2006 à tenir en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIELLO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2007007086/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2006, réf. LSO-BW00816. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Fonsicar Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.726.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société dans sa réunion du 28 novembre 2006 a décidé:

- D'accepter la démission de Mr. Carlo Rampolla del Tindaro avec effet au 30 novembre 2006;

- De nommer comme gérant avec effet à partir du 30 novembre 2006, Mr. Pier Domenico Gallo, Dirigeant de Sociétés, né le 4 mai 1939, à Cossano Belbo, Italy, résident professionnellement Via Privata Maria Teresa, 7, I-20123 Milano, Italy, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FONSIKAR MANAGERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007007087/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, réf. LSO-BX03491. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Iona S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 50.041.

Le conseil d'administration tenu le 12 décembre 2006 à 11.00 heures au siège social a décidé:

Suite à la démission de Monsieur Pietro Feller de sa fonction d'administrateur, de coopter comme nouvel administrateur, avec effet à partir du 12 décembre 2006, Mme Raffaella Quarato, née le 23 novembre 1975 à Rome, Italie, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette résolution, adoptée à l'unanimité, sera ratifiée par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour extrait conforme

IONA S.A., Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2007007096/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2006, réf. LSO-BX04162. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Transports Giglio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck.
R.C.S. Luxembourg B 58.260.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

1.- Monsieur Salvatore Giglio, entrepreneur de transports, demeurant à Sannicandro de Bari, Strado Provincia X Acquaviva F agissant tant en son nom personnel que comme mandataire spécial de:

2.- Monsieur Antonio Giglio, pensionné et son épouse, Madame Francesca D'Agostino, pensionnée, demeurant ensemble à Sannicandro de Bari, Contrada, Lago 6;

3.- Monsieur Leonardo Giglio, pensionné, demeurant à Sannicandro de Bari, Contrada Lago 6

4.- Madame Leonarda Giglio, ouvrière agricole, demeurant Gravina in Puglia, via Salsa, 24;

5.- Madame Nunzia Giglio, sans état, demeurant à Cassano delle Murge, via Saverio Viapiano, 52;

6.- Madame Arcangela Giglio sans état, demeurant à Gravina in Puglia, via Salsa, 27;

7.- et Monsieur Michele Giglio, entrepreneur, demeurant à Sannicandro de Bari, Contrada Lago 6; en vertu d'une procuration authentique reçu par le notaire Francesco Mazza, de résidence à Valenzano/Italie, le 16 avril 2004,

dont une expédition avec sa traduction en langue française, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera formalisée.

Lesquels comparants ont exposé au notaire soussigné et l'ont prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée TRANSPORTS GIGLIO, S.à r.l. ayant son siège social à L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 février 1997, publié au Mémorial, Recueil Spécial C des Sociétés et Associations, numéro 294 du 12 juin 1997.

- modifiée suivant acte reçu par le notaire prédit en date du 10 juillet 1998, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 713, du 2 octobre 1998 ;

- que le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) représenté par cent parts sociales (100) de cinq mille francs luxembourgeois (LUF 5.000,-);

- que Monsieur Giuseppe Giglio, ci-après nommé, était associé et propriétaire de cinquante parts sociales (50) de la prédite société;

- Que Monsieur Salvatore Giglio, prénommé, est associé et propriétaire de cinquante parts sociales de la prédite société;

- que Monsieur Giuseppe Giglio, en son vivant entrepreneur de transports, né à Gravina in Puglia le 10 septembre 1968, célibataire, ayant demeuré à I-70028 Sannicandro Di Bari, 6 Via Contrada Lago, est décédé ab intestat le 4 février 2000.

- que la succession de Monsieur Giuseppe Giglio est échue comme suit:

a) Ensemble pour 1/2 ou 6/12^{èmes}, soit séparément chacun pour 3/12^{èmes} en pleine propriété à ses parents, Monsieur et Madame Antonio Giglio - Francesca D'Agostino, prénommés;

b) ensemble pour 1/2 ou 6/12^{èmes} soit séparément chacun pour 1/12^{èmes} en pleine propriété, à ses six frères et soeurs germains, nés de l'union existante entre leurs parents ci-avant nommés, savoir: 1) Monsieur Leonardo Giglio, 2) Madame

Leonarda Giglio, 3) Madame Nunzia Giglio, 5) Madame Arcangela Giglio 5) Monsieur Michele Giglio, 6) et Monsieur Salvatore Giglio, tous prénommés.

- qu'ils décident la dissolution anticipée de la société à compter rétroactivement du 31 décembre 2005.
- que l'activité de la société a cessé depuis le 31 décembre 2001 et qu'il sont investis de tout l'actif et qu'ils régleront tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée à compter rétroactivement du 31 décembre 2005.

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants pour l'exécution de leur mandat ;
- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au siège de la FIDUCIAIRE VIC COLLÉ ET ASSOCIÉS, 13, rue Bolivar à Esch-sur-Alzette.

Les frais et honoraires des présentes sont évalués à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Giglio , A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 novembre 2006, vol. 922, fol. 53, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2006.

A. Biel.

Référence de publication: 2007007237/203/69.

(060140236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Aberdeen Property Nordic Finance Finland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.625.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

ABERDEEN PROPERTY NORDIC FUND I SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital, mit Geschäftssitz in 7, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister von Luxembourg R.C.S. B 113.948,

vertreten durch Frau Corinne Lamesch, avocate à la Cour, wohnhaft in Luxembourg,

aufgrund einer privatrechtlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxembourg, am 7. Dezember 2006.

Die Vollmacht, ordnungsgemäß durch den Erschienenen und den Notar unterzeichnet, bleibt in Form der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Der Erschienene, handelnd wie erwähnt, ersucht den amtierenden Notar, die Satzung einer «société à responsabilité limitée» (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) nach luxemburgischem Recht, welche hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden:

Kapitel I.- Name - Dauer - Gegenstand - Sitz

Art. 1. Name und Dauer. Die Gesellschaft ist als «société à responsabilité limitée» (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) auf der Grundlage des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen (das «Gesetz von 1915») errichtet.

Sie führt den Namen ABERDEEN PROPERTY NORDIC FINANCE FINLAND S.à r.l.

Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit errichtet. Sie kann durch Beschluss der Gesellschafter gemäss Artikel 17 der Satzung jederzeit aufgelöst werden.

Art. 2. Gegenstand. Zweck der Gesellschaft ist die Ausführung aller Geschäfte welche, direkt oder indirekt, mit dem Erwerb von Beteiligungen an jeglichen rechtlichen Unternehmen, gleich in welcher Form, zu tun haben, sowie die Verwaltung, das Management, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann insbesondere ihre Mittel zum Kauf oder Verkauf von Immobilien in Luxemburg oder im Ausland sowie für jegliche Geschäfte Immobilien betreffend verwenden, einschließlich (i) die direkte oder indirekte Beteiligung in Gesellschaften und in Partnerschaften mit beschränkter Haftung oder die Beteiligung in jegliche andere rechtliche Unternehmen, gleich in welcher Form, deren Hauptzweck der Kauf, die Entwicklung, die Förderung, der Verkauf, das Management und/oder das Vermieten von Immobilien ist (ii) das Handeln als Treuhänder im Zusammenhang mit Immobilien oder Immobiliengesellschaften und (iii) das Zeichnen von Wandel- und anderen Schuldverschreibungen oder Anleihen, die Bewilligung von Darlehen, Garantien oder anderen Sicherheiten im Zusammenhang mit den oben genannten Tätigkeiten. Um ihre Tätigkeiten zu finanzieren, kann die Gesellschaft Schuldverschreibungen, Anleihen oder andere Schuldinstrumente ausgeben und Kreditvereinbarungen eingehen oder andere Kreditfazilitäten gewähren.

Des Weiteren kann die Gesellschaft Beratungsdienste im Zusammenhang mit den vorstehenden Tätigkeiten erbringen und kann insbesondere als Dienstleister für Organismen für gemeinsame Anlagen sowie anderen Gesellschaften, welche im Immobilienbereich tätig sind, fungieren.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen Tätigkeiten ausführen, welche direkt oder indirekt, der Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes dient.

Art. 3. Gesellschaftssitz. Gesellschaftssitz ist Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Durch einfachen Beschluss des/der Geschäftsführer/s kann der Sitz der Gesellschaft an einen anderen Ort der Gemeinde Luxemburg verlegt werden und können. Des weiteren können Niederlassungen und Vertretungen in einem anderen Ort des Großherzogtums sowie im Ausland gegründet werden.

Aufgrund eines bestehenden oder unmittelbar drohenden politischen, militärischen oder anderweitigen Notfalls von höherer Gewalt außerhalb der Kontrolle, Verantwortlichkeit und Einflussmöglichkeit der Gesellschaft, der die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem Sitz und dem Ausland beeinträchtigt kann/können der/die Geschäftsführer durch einfachen Beschluss den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur Wiederherstellung von normalen Verhältnissen ins Ausland verlegen. In diesem Fall wird jedoch die Gesellschaft die luxemburgische Nationalität beibehalten.

Kapitel II.- Gesellschaftskapital

Art. 4. Gesellschaftskapital. Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf zwölftausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) und ist in hundert fünfundzwanzig (125) Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je hundert Euro (EUR 100,-) eingeteilt.

Art. 5. Gesellschaftsanteile. Jeder Anteil berechtigt zu einem Bruchteil des Gesellschaftsvermögens und der Profite im direkten Verhältnis zu der bestehenden Anteilzahl der Gesellschaft.

Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar, da die Gesellschaft nur einen Inhaber pro Anteil zulässt. Gemeinsame Co-Inhaber müssen eine einzige Person als ihren Vertreter gegenüber der Gesellschaft ernennen.

Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, die Einstellung der bürgerlichen Rechten, die Zahlungsunfähigkeit sowie den Konkurs des alleinigen Gesellschafters oder einem der Gesellschafter.

Art. 6. Übertragung von Gesellschaftsanteilen. Im Falle eines alleinigen Gesellschafters sind die Anteile der Gesellschaft frei übertragbar.

Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern, kann die Übertragung der Anteile an Drittpersonen inter vivos nur nach Ermächtigung durch die Gesellschafterversammlung, gemäß Artikel 189 des Gesetzes von 1915, stattfinden. Eine solche Ermächtigung wird im Falle der Übertragung von Anteilen unter Gesellschaftern nicht benötigt.

Die Übertragung der Anteile an Drittpersonen mortis causa muss von drei viertel der überlebenden Gesellschafter angenommen werden.

Art. 7. Rückkauf von Anteilen. Die Gesellschaft ist ermächtigt, Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital, gemäß den Bestimmungen des Gesetzes von 1915, zu kaufen.

Kapitel III.- Geschäftsführung - Sitzungen des Verwaltungsrates - Vertretung

Art. 8. Geschäftsführung. Die Gesellschaft hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Der(ie) Geschäftsführer muss (müssen) kein(e) Gesellschafter sein. Der (die) Geschäftsführer wird (werden) durch die Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung kann jederzeit und ad nutum (ohne einen Grund zu nennen) den (die) Geschäftsführer abrufen und ersetzen.

Die Gesellschafterversammlung bestimmt das Gehalt sowie die Bedingungen der Bestellung eines jeden Geschäftsführers.

Art. 9. Sitzungen des Verwaltungsrates. Bei einer Mehrzahl von Geschäftsführern wird ein Verwaltungsrat aufgestellt.

Sitzungen des Verwaltungsrates können durch jeden einzelnen Geschäftsführer einberufen werden.

Die Geschäftsführer werden einzeln zu jeder Sitzung des Verwaltungsrates einberufen. Ausgenommen in Dringlichkeitsfällen, welche im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen, werden die Geschäftsführer acht Tage vor der Sitzung schriftlich einberufen.

Die Sitzung kann ohne vorherige Benachrichtigung ordnungsgemäß gehalten werden, falls sämtliche Geschäftsführer anwesend oder vertreten sind.

Die Sitzung erfolgt an Ort, Tag und Uhrzeit, welche im Einberufungsschreiben festgelegt sind. Sitzungen des Verwaltungsrates finden grundsätzlich in Luxemburg statt.

Auf die Einberufung kann, durch die Zustimmung jedes Geschäftsführers, verzichtet werden. Diese Zustimmung kann schriftlich oder per Fax oder durch jedes andere angemessene Kommunikationsmittel erfolgen. Für Sitzungen, für die sowohl der Sitzungstermin als auch der Sitzungsort in einem früheren Beschluss des Verwaltungsrates festgelegt wurden, bedarf es keiner gesonderten Einberufung.

Jeder Geschäftsführer kann sich in jeder Verwaltungsratssitzung durch einen anderen Geschäftsführer vertreten lassen, indem er ihn per Schreiben, Fax oder jedem anderen angemessenen Mittel zu seinem Bevollmächtigten ernennt.

Ein Geschäftsführer kann mehrere andere Geschäftsführer vertreten, vorausgesetzt, dass mindestens zwei Geschäftsführer an der Sitzung teilnehmen.

Jeder und alle Geschäftsführer kann oder können an einer Sitzung via Telefon oder Videokonferenzschaltung oder einer ähnlichen Kommunikationstechnik, welche die gegenseitige Verständigung aller teilnehmenden Personen gewährt, teilnehmen. In diesem Fall gilt das entsprechend teilnehmende Mitglied des Verwaltungsrates als persönlich anwesend.

Die Beratungen und Entscheidungen des Verwaltungsrates sind nur rechtskräftig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder vorhanden oder vertreten sind.

Entscheidungen des Verwaltungsrates werden durch die Stimmenmehrheit der Mitglieder getroffen.

Im Dringlichkeitsfall sind Umlaufbeschlüsse, welche von allen Verwaltungsratsmitgliedern unterzeichnet werden, gültig und verbindlich, als wären sie bei Gelegenheit einer einberufenen Sitzung gefasst worden. Die Unterschriften können auf einer einzigen Urkunde erscheinen, aber auch auf mehreren Kopien eines identischen Beschlusses und diese Unterschriften können per Brief, Fax oder Telex erfolgen.

Art. 10. Vertretung. Im Umgang mit Drittparteien, hat der/die Geschäftsführer die Befugnis zu jeder Zeit im Namen der Gesellschaft zu handeln sowie alle Geschäfte und Vorgänge, die mit dem Gesellschaftszweck im Einklang sind, durchzuführen und zu genehmigen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich per Gesetz von 1915 oder durch die Satzung der Gesellschaft für die Gesellschafterversammlung bestimmt sind, fallen in die Kompetenz des Geschäftsführers oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, des Verwaltungsrates.

Im Falle eines alleinigen Geschäftsführers ist die Gesellschaft durch die alleinige Unterzeichnung des Geschäftsführers und, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, durch die gemeinsame Unterzeichnung von je zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates gebunden.

Der Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, der Verwaltungsrat kann einen oder mehrere ad hoc Bevollmächtigte mit verschiedenen Befugnissen für spezifische Aufgaben beauftragen.

Der Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, der Verwaltungsrat, wird die Verantwortlichkeiten und Vergütung (falls vorhanden), die Tätigkeitsdauer sowie alle weiteren erheblichen Bedingungen des Mandats des Bevollmächtigten bestimmen.

Art. 11. Verbindlichkeiten der Geschäftsführer. Der Geschäftsführer haftet nicht persönlich auf Grund seiner Funktion für Verbindlichkeiten, welche er ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingeht, solange diese gemäß den Bestimmungen der Satzung und des Gesetzes von 1915 getroffen wurden.

Kapitel IV.- Gesellschafterversammlungen

Art. 12. Gesellschafterversammlungen. Solange das Gesellschaftskapital von einem alleinigen Gesellschafter gehalten wird, vereinigt dieser Gesellschafter alle Befugnisse der Gesellschaftsversammlung auf sich.

Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern, hat jeder Gesellschafter das Recht, sich an gemeinsamen Entscheidungen zu beteiligen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen wie Anteile. Gemeinsame Entscheidungen sind rechtskräftig wenn sie durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, gestimmt worden sind.

Abänderung der Satzung oder die Auflösung der Gesellschaft können jedoch nur durch eine Mehrheit der Anzahl der Gesellschafter, welche mindestens Dreiviertel des Gesellschaftskapitals besitzen, gemäß den Bestimmungen des Gesetzes von 1915, beschlossen werden.

Beschlüsse der Gesellschafterversammlung können, anstatt bei Gelegenheit einer einberufenen Gesellschafterversammlung, schriftlich per Umlaufbeschluss von allen Gesellschaftern gefasst werden. In einem solchen Fall werden den Gesellschaftern explizite Entwürfe der Beschlüsse zugesandt, welche dann von allen Gesellschaftern unterzeichnet werden. Schriftliche Beschlüsse, deren Unterschriften auf einer oder mehreren Kopien eines identischen Beschlusses erscheinen, sind ebenso verbindlich wie Beschlüsse, welche bei Gelegenheit einer einberufenen Gesellschafterversammlung gefasst worden sind.

Kapitel V.- Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 13. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Oktober und endet am dreißigsten September eines jeden Jahres.

Art. 14. Finanzberichte. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Bücher der Gesellschaft abgeschlossen und die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung vom Geschäftsführer oder, im Falle einer Mehrzahl von Geschäftsführern, vom Verwaltungsrat aufgestellt.

Art. 15. Einsicht der Gesellschafter. Am Gesellschaftssitz kann jeder der Gesellschafter Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Gewinnverteilung - Rücklagen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5%) für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zurückzustellen bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht.

Der Saldo des Nettogewinns kann den Gesellschaftern, entsprechend ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital ausgeschüttet werden. Aus den ausschüttbaren Gewinnen können zu jeder Zeit Zwischendividende von der Gesellschafterversammlung oder vom Geschäftsführer/Verwaltungsrat beschlossen und gezahlt werden.

Kapitel VI.- Auflösung - Abwicklung

Art. 17. Auflösung. Die Gesellschaft kann jeder Zeit durch Beschluss der Gesellschafterversammlung, welcher gemäß den Bedingungen für Satzungsänderung gefasst wird, aufgelöst werden.

Art. 18. Abwicklung. Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren, ob Gesellschafter oder nicht, durchgeführt. Diese werden durch die Gesellschafter, welche gleichzeitig ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen, ernannt.

Kapitel VII.- Anwendbares Recht

Art. 19. Anwendbares Recht. Für alle Punkte, die nicht durch die gegenwärtige Satzung geregelt werden, findet das Gesetz von 1915 Anwendung.

Zeichnung und Einzahlung

Der Erschienene bestätigt hiermit dass er hundertfünfundzwanzig (125) Anteile, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, wie folgt gezeichnet hat:

ABERDEEN PROPERTY NORDIC FUND I SICAV 125 Anteile

Alle Anteile wurden vollständig, in bar eingezahlt, so dass die Summe von zwölf tausend fünfhundert Euro (EUR 12.500,-) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 30. September 2007.

Kosten

Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr eintausendsiebenhundert Euro.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann fasst der Erschienene, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse:

- 1) Zum Geschäftsführer wird folgende Person, für eine unbestimmte Zeit, ernannt:
Herr Bernd Essler, Geschäftsführer, berufsansässig in 7, route d'Esch, L-1470 Luxemburg.
- 2) Die Adresse des Gesellschaftssitzes befindet sich in 7, route d'Esch, L-1470 Luxemburg.
- 3) Zum Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft wird für eine Dauer von einem Jahr PricewaterhouseCoopers S.à r.l., mit Geschäftssitz in 400, route d'Esch, L-1014 Luxemburg, ernannt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Vollmachtnehmer der erschienenen Partei, hat derselbe mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Lamesch, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch/Alzette, am 19. Dezember 2006, Band 909, Blatt 46, Feld 6. — Erhalten 125 Euro.

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): Oehmen.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 20. Dezember 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007007116/239/141.

(060140378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Franklin Templeton Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.177.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a été tenue à Luxembourg le 30 novembre 2006, que:

1) Les mandats d'administrateurs de L'Honorable Nicholas F. Brady, Trevor Trefgarne, Monsieur le Duc d'Abercorn KG James Hamilton, le Très Révérend Michael A. Mann, Dr J.B. Mark Mobius, Gregory E. Johnson, Mark G. Holowesko, Gregory E. McGowan, Richard Frank, Geoffrey A. Langlands, David E. Smart et James Hung ont été renouvelés pour une période expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007 et jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus;

2) La société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été renommée réviseur d'entreprises pour une période d'un an jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2007 et jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Pour FRANKLIN TEMPLETON INVESTMENT FUNDS

Signature

Référence de publication: 2007007100/1281/20.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX04930. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

AMP Capital Investors (Luxembourg No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 107.801.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of November.

Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED, a corporation incorporated and organized under the laws of Australia, having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australia, registered in Australia under number ABN 063 986 989, acting as Trustee of the STRATEGIC INFRASTRUCTURE TRUST OF EUROPE No. 1, here represented by Elisabeth Reinard, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a sub-proxy given in Sydney, Australia, on November 20, 2006,

2) AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED, a corporation incorporated and organized under the laws of Australia, having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australia, registered in Australia under number ABN 063 986 989, acting as Trustee of AMP CAPITAL GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND No. 1, here represented by Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a sub-proxy given in Sydney, Australia, on November 20, 2006,

3) AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, a corporation incorporated and organized under the laws of Australia, having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australia, registered in Australia ABN 001 777 591, acting as Trustee of the REST INFRASTRUCTURE TRUST, here represented by Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a sub-proxy given in Sydney, Australia, on November 20, 2006,

4) AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, a corporation incorporated and organized under the laws of Australia, having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australia, registered in Australia ABN 001 777 591, acting as Trustee of the STRATEGIC INFRASTRUCTURE TRUST OF EUROPE No. 2, here represented by Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a sub-proxy given in Sydney, Australia, on November 20, 2006,

5) AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, a corporation incorporated and organized under the laws of Australia, having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australia, registered in Australia ABN 001777 591, acting as Trustee of the SUNSUPER INFRASTRUCTURE TRUST No 1, here represented by Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a sub-proxy given in Sydney, Australia, on November 20, 2006,

(AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED and AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED being collectively referred to as the Shareholders).

Such sub-proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have declared that they are the existing shareholders of AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG No. 1) S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, dated April 18, 2005, published in the Memorial C, number 939 of September 24, 2005 and that the Articles of Association have been amended several times and for the last time by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated August 23, 2006, published in the Mémorial C, number 2127 of November 15, 2006.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

1. Waiver of the convening notices;
2. Waiver of the preferential subscription rights by the existing shareholders;
3. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of eighty-five pounds sterling (GBP 85.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of ninety-three thousand five hundred eighty-five pounds sterling (GBP 93,585.-) to ninety-three thousand six hundred and seventy pounds sterling (GBP 93,670.-) by the issue of one (1) new share with a par value of eighty-five pounds sterling (GBP 85.-), to be classified as Class E Share;
4. Subscription, intervening and paying-up by AMP FINANCE SERVICES LIMITED, a corporation incorporated and organized under the laws of Australia, with registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australia, registered in Australia ABN 080 339 466, of the one (1) new Class E Share issued by the Company through a contribution in cash of eighty-five pounds sterling (GBP 85.-),

5. Amendment of article 5.1. first paragraph, of the articles of association of the Company to reflect the above described resolutions, as follows:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at ninety-three thousand six hundred seventy pounds sterling (GBP 93,670.-) represented by one thousand one hundred and two (1,102) shares in registered form with a par value of eighty-five pounds sterling (GBP 85.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The shares representing the corporate capital are divided into five classes:

- five hundred and fifty (550) shares are Class A Shares;
- four hundred and forty (440) shares are Class B Shares;
- one hundred and ten (110) shares are Class C Shares;
- one (1) share is a Class D Share and
- one (1) share is a Class E Share.»

6. As a consequence of the above, amendment of article 5.3. and 5.4. of the articles of association of the Company so that such articles will be worded as follows:

5.3. Any share premium paid in respect of the shares of any given class shall be allocated to a specific corresponding share premium reserve account (respectively the Class A Share Premium Reserve Account, the Class B Share Premium Reserve Account, the Class C Share Premium Reserve Account, the Class D Share Premium Reserve Account and the Class E Share Premium Reserve Account of the Company).

5.4. The Class A Share Premium Reserve Account, the Class B Share Premium Reserve Account, the Class C Share Premium Reserve Account, the Class D Share Premium Reserve Account and the Class E Share Premium Reserve Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares or Class E Shares, respectively, subject to the Articles and any agreements entered into among the shareholders and between the shareholders and the Company (as such agreements may be amended, restated or supplemented from time to time).

7. That the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to waive the convening notices for this meeting.

Second resolution

The current Shareholders resolve to waive their preferential subscription rights with regard to the share capital increase to be decided upon in the third resolution.

Third resolution

The Shareholders resolve to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of eighty-five pounds sterling (GBP 85.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of ninety-three thousand five hundred eighty-five pounds sterling (GBP 93,585.-) divided into five hundred and fifty (550) Class A shares, four hundred and forty (440) Class B Shares, one hundred and ten (110) Class C Shares and one (1) Class D Share, each with a par value of eighty-five pounds sterling (GBP 85.-), to ninety-three thousand six hundred and seventy pounds sterling (GBP 93,670.-) by the issue of one (1) new share with a par value of eighty-five pounds sterling (GBP 85.-), to be classified as Class E Share.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, AMP FINANCE SERVICES LIMITED, a corporation incorporated and organized under the laws of Australia, with registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australia, registered in Australia ABN 080 339 466, here duly represented by Elisabeth Reinard, prenamed, by virtue of a sub-proxy given in Sydney, Australia, on November 20, 2006, declares to have subscribed for the one (1) Class E Share and to have fully paid up said Class E Share by contribution in cash, so that the amount of eighty-five pounds sterling (GBP 85) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend article 5.1. first paragraph, of the articles of association of the Company to reflect the above described resolutions, as follows:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's corporate capital is fixed at ninety-three thousand six hundred and seventy pounds sterling (GBP 93,670.-) represented by one thousand one hundred and two (1,102) shares in registered form with a par value of eighty-five pounds sterling (GBP 85.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The shares representing the corporate capital are divided into four classes:

- five hundred and fifty (550) shares are Class A Shares;
- four hundred and forty (440) shares are Class B Shares;

one hundred and ten (110) shares are Class C Shares
one (1) share is a Class D Share and
one (1) share is a Class E Share.»

Fifth resolution

As a consequence of the above, the Shareholders also resolve to amend article 5.3. and 5.4. of the articles of association of the Company so that such articles will be worded as follows:

«5.3. Any share premium paid in respect of the shares of any given class shall be allocated to a specific corresponding share premium reserve account (respectively the Class A Share Premium Reserve Account, the Class B Share Premium Reserve Account, the Class C Share Premium Reserve Account, the Class D Share Premium Reserve Account and the Class E Share Premium Reserve Account of the Company),

5.4. The Class A Share Premium Reserve Account, the Class B Share Premium Reserve Account, the Class C Share Premium Reserve Account, the Class D Share Premium Reserve Account and the Class E Share Premium Reserve Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares or Class E Shares, respectively, subject to the Articles and any agreements entered into among the shareholders and between the shareholders and the Company (as such agreements may be amended, restated or supplemented from time to time).»

Sixth resolution

The Shareholders resolve to acknowledge that in final, AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED, acting as Trustee of the STRATEGIC INFRASTRUCTURE TRUST OF EUROPE No. 1, holds two hundred seventy-five (275) Class A Shares, that AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED, acting as TRUSTEE OF THE AMP CAPITAL GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND No. 1, holds one hundred and ten (110) Class C Shares, that AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, acting as TRUSTEE OF THE STRATEGIC INFRASTRUCTURE TRUST OF EUROPE No. 2, holds two hundred seventy-five (275) Class A Shares, that AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, acting as Trustee of REST Infrastructure Trust, holds four hundred and forty (440) Class B Shares, that AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, acting as TRUSTEE OF SUNSUPER INFRASTRUCTURE TRUST No.1, holds one (1) Class D Share and that AMP FINANCE SERVICES LIMITED holds one (1) Class E Share of the Company.

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations or charges, of any form whatsoever, which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately 1,600.- EUR. Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille six, le vingt et un novembre.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois en vigueur en Australie, ayant son siège social à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australie, immatriculée en Australie sous le numéro ABN 063 986 989, en tant que trustee de STRATEGIC INFRASTRUCTURE TRUST OF EUROPE No. 1, ici représentée par Elisabeth Reinard, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une subdélégation donnée à Sydney, Australie, le 20 novembre 2006,

2) AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois en vigueur en Australie, ayant son siège social à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australie, immatriculée en Australie sous le numéro ABN 063 986 989, en tant que Trustee de AMP CAPITAL GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND No. 1, ici représentée par Elisabeth Reinard, prénommée, en vertu d'une subdélégation donnée à Sydney, Australie, le 20 novembre 2006,

3) AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois en vigueur en Australie, ayant son siège social à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australie, immatriculée en Australie sous le numéro ABN 001777 591, en tant que trustee de REST INFRASTRUCTURE TRUST, ici représentée par Elisabeth Reinard, prénommée, en vertu d'une subdélégation donnée à Sydney, Australie, le 20 novembre 2006,

4) AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois en vigueur en Australie, ayant son siège social à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australie, immatriculée en Australie sous le numéro ABN 59 001777 591, en tant que Trustee de STRATEGIC INFRASTRUCTURE TRUST OF EUROPE No. 2, ici représentée par Elisabeth Reinard, prénommée, en vertu d'une subdélégation donnée à Sydney, Australie, le 20 novembre 2006,

5) AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED, a corporation incorporated and organized under the laws of Australia, having its registered office at Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australia, registered in Australia ABN 001777 591, acting as Trustee of the SUNSUPER INFRASTRUCTURE TRUST No 1,

ici représentée par Elisabeth Reinard, prénommée, en vertu d'une subdélégation donnée à Sydney, Australie, le 20 novembre 2006,

(AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED et AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED étant collectivement désignées ci-après les Associés).

Lesdites subdélégations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont déclaré qu'ils sont les seuls associés de AMP CAPITAL INVESTORS (LUXEMBOURG No. 1) S.à r.l., avec siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, constitué suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2005, publié au Mémorial C, numéro 939 du 24 septembre 2005 et que les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 2006, publié au Mémorial C, numéro 2127 du 15 novembre 2006.

Les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Renonciation aux convocations d'usage;
2. Renonciation au droit préférentiel de souscription des associés existants;
3. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de quatre-vingt-cinq livres Sterling (GBP 85,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 93.585,-) à quatre-vingt-treize mille six cent soixante-dix livres sterling (GBP 93.670,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 85,-), qui sera une part sociale de Classe E;
4. Souscription, intervention et libération par AMP FINANCE SERVICES LIMITED, une société constituée et organisée selon le droit de l'Australie, avec siège social à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australie, immatriculée en Australie sous le numéro ABN 080 339 466 d'une (1) nouvelle part sociale de Classe E émise par la société par un apport en numéraire de quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 85,-);

5. Modification de l'article 5.1., premier paragraphe, des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions décrites ci-dessus, comme suit:

« **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-treize mille six cent soixante-dix livres Sterling (GBP 93.670,-) représenté par mille cent deux (1.102) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de quatre-vingt-cinq livres Sterling (GBP 85,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les parts sociales représentant le capital social sont divisées en cinq classes:

- Cinq cent cinquante (550) parts sociales de Classe A;
- Quatre cent quarante (440) parts sociales de Classe B;
- Cent dix (110) parts sociales de Classe C
- Une (1) part sociale de Classe D et
- Une (1) part sociale de Classe E.»

6. En conséquence des points mentionnés ci-dessus, modification des articles 5.3. et 5.4. des statuts de la Société, de sorte que lesdits articles se lisent comme suit:

«5.3. Toute prime d'émission payée en relation avec les parts sociales de quelque classe de parts sociales que ce soit sera allouée à un compte spécifique de prime d'émission y correspondant (respectivement le Compte de Prime d'Emission Classe A, le Compte de Prime d'Emission Classe B, le Compte de Prime d'Emission Classe C, le Compte de Prime d'Emission Classe D et le Compte de Prime d'Emission Classe E de la Société),

5.4. Le Compte de Prime d'Emission Classe A, le Compte de Prime d'Emission Classe B, le Compte de Prime d'Emission Classe C, le Compte de Prime d'Emission Classe D et le Compte de Prime d'Emission Classe E peuvent être incorporés au capital social de la Société contre émission de parts sociales de Classe A, Classe B, Classe C, de Classe D ou de Classe E respectivement et conformément aux statuts ainsi que conformément à tout contrat entre les associés et entre les associés et la Société (tels que modifiés, réformés ou remplacés par la suite).»

7. Les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de renoncer aux convocations d'usage pour cette assemblée.

Deuxième résolution

Les Associés actuels décident de renoncer à leur droit préférentiel de souscription concernant l'augmentation de capital dont il sera décidé dans la troisième résolution.

Troisième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de quatre-vingt-cinq livres Sterling (GPB 85,-) pour porter le capital social de la Société de son montant actuel de quatre-vingt-treize mille cinq cent quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 93.585,-) divisé en cinq cent cinquante (550) parts sociales de Classe A, quatre cent quarante (440) parts sociales de Classe B, cent dix (110) parts sociales de Classe C et une (1) part sociale de Classe D, ayant une valeur nominale de quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 85,-) chacune, à quatre-vingt-treize mille six cent soixante-dix livres sterling (GBP 93.670,-) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale avec une valeur nominale de quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 85,-), qui sera une part sociale de Classe E.

Souscription, Intervention et Paiement

Sur ce, AMP FINANCE SERVICES LIMITED, une société constituée et organisée selon les lois en vigueur en Australie, ayant son siège social à Level 24, AMP Building, 33 Alfred Street Sydney NSW 2000, Australie, immatriculée en Australie sous le numéro ABN 080 339 466, ici représentée par Elisabeth Reinard, prénommée, en vertu d'une subdélégation donnée à Sydney, Australie, le 20 novembre 2006, déclare souscrire à la part sociale de Classe E et déclare avoir totalement libérée la dite part sociale de Classe E par un apport en numéraire, de sorte que le montant de quatre-vingt-cinq livres Sterling (GPB 85,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5.1., premier paragraphe des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions décrites ci-dessus de sorte qu'il se lit désormais comme suit:

« Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-treize mille six cent soixante-dix livres sterling (GBP 93.670,-) représenté par mille cent deux (1.102) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de quatre-vingt-cinq livres sterling (GBP 85,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Les parts sociales représentant le capital social sont divisées en cinq classes:

- Cinq cent cinquante (550) parts sociales de Classe A;
- Quatre cent quarante (440) parts sociales de Classe B;
- Cent dix (110) parts sociales de Classe C,
- Une (1) part sociale de Classe D et
- Une (1) part sociale de Classe E.»

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident également de modifier les articles 5.3. et 5.4. des statuts de la Société, de sorte que lesdits articles soient rédigés comme suit:

«5.3. Toute prime d'émission payée en relation avec les parts sociales de quelque classe de parts sociales que ce soit sera allouée à un compte spécifique de prime d'émission y correspondant (respectivement le Compte de Prime d'Emission Classe A, le Compte de Prime d'Emission Classe B, le Compte de Prime d'Emission Classe C, le Compte de Prime d'Emission Classe D et le Compte de Prime d'Emission Classe E de la Société).

5.4. Le Compte de Prime d'Emission Classe A, le Compte de Prime d'Emission Classe B, le Compte de Prime d'Emission Classe C, le Compte de Prime d'Emission Classe D et le Compte de Prime d'Emission Classe E peuvent être incorporés au capital social de la Société contre émission de parts sociales de Classe A, Classe B, Classe C, de Classe D ou de Classe E respectivement et conformément aux statuts ainsi que conformément à tout contrat entre les associés et entre les associés et la Société (tels que modifiés, réformés ou remplacés par la suite).»

Sixième résolution

Les Associés décident de reconnaître qu'au final, AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED agissant en tant que trustee de STRATEGIC INFRASTRUCTURE TRUST OF EUROPE No. 1, détient deux cent soixante-quinze (275) parts sociales de Classe A, que AMP INVESTMENT SERVICES PTY LIMITED, agissant en tant que trustee de AMP CAPITAL GLOBAL INFRASTRUCTURE FUND No.1, détient cent dix (110) sociales de Classe C, que AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED agissant en tant que trustee de STRATEGIC INFRASTRUCTURE TRUST OF EUROPE No. 2, détient deux cent soixante-quinze (275) parts sociales de Classe A, que AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED agissant en tant que trustee de REST INFRASTRUCTURE TRUST, détient quatre cent quarante (440) parts sociales de Classe B, que AMP CAPITAL INVESTORS LIMITED agissant en tant que trustee de SUNSUPER INFRASTRUCTURE TRUST No.1, détient une (1) part sociale de Classe D et que AMP FINANCE SERVICES LIMITED détient une (1) part sociale de Classe E de la Société.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge de la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ 1.600,- EUR. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Reinard, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, vol. 30CS, fol. 49, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

P. Frieders.

Référence de publication: 2007007272/212/270.

(060140404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

DBS Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 108.826.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue à Luxembourg en date du 13 juillet 2006

- L'assemblée a accepté la démission du Commissaire aux Comptes L.F.A. LUXFIDUAUDIT S.C.
- L'Assemblée a décidé de nommer, en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, LUXFIDUCIA S.à r.l., une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg. Le mandat de LUXFIDUCIA S.à r.l. prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.
- L'assemblée a nommé en qualité d'administrateur DIRECTOR S.à r.l., une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007007110/1629/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00062. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Groupe Financier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 65.235.

Les comptes de clôture au 30 septembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007007220/230/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03257. - Reçu 0 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Heliaste Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 45.153.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 22 novembre 2006

- Il est pris note de la démission de Monsieur Jean-Paul Reiland de son mandat d'Administrateur.
- Il ne sera pas pourvu à son remplacement jusqu'à nouvel ordre.

Fait à Luxembourg, le 22 novembre 2006.

Certifié sincère et conforme

HELIASTE IMMOBILIERE S.A.

LOUV, S.à r.l. / J.-R. Bartolini

Administrateur / Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007007341/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01131. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

H & Q International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 106.348.

—
Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 17 juillet 2006

- L'Assemblée a accepté la démission du Commissaire aux comptes L.F.A. LUXFIDUAUDIT S.C.
- L'Assemblée a nommé en remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire, LUXFIDUCIA S.à r.l., une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg. Le mandat de LUXFIDUCIA S.à r.l. prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clôturé le 31 décembre 2010.
- L'Assemblée a nommé en qualité d'Administrateur, DIRECTOR S.à r.l., une société ayant son siège social au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2006.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007007113/1629/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2006, réf. LSO-BV00065. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

T & MC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 247, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 56.907.

—
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de T & MC S.A. tenue au siège social le 20 novembre 2006 à 11.00 heures

La séance est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Geert Van Vaerenbergh, qui désigne aux fonctions de secrétaire Monsieur Gérard Lusatti.

L'Assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Peggy Krauss.

Monsieur le Président expose et l'Assemblée constate:

- que les Actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau;

- qu'il résulte de ladite liste de présence que 2 actionnaires détenant ensemble 50 actions soit l'entièreté du capital social, sont représentés:

- De Saveur Marleen née à Bruxelles (Belgique) le 26 avril 1960, secrétaire, demeurant 21 Sabina van Beierenlaan B-9620 Zottegem.

- Van Vaerenbergh Geert né à Erembodegem (Belgique) le 30 octobre 1957, employé privé, demeurant 247, route d'Arlon L-1150 Luxembourg

et les mandataires déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération;
- dès lors la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Nomination d'un commissaire aux comptes, Monsieur Vanden Abeele Jan, habitant à B-8670 Koksijde, Zeedijk 45/102 pour une durée indéterminée débutant au 1^{er} janvier 2006.

L'Assemblée reconnaît que les faits ci-dessus tels qu'exposés par le Président sont exacts et que l'Assemblée est dès lors valablement constituée et apte à délibérer.

Monsieur le Président rappelle que chaque action donne droit à une voix et que les décisions peuvent être prises à la majorité simple des voix.

Résolutions

1. L'Assemblée approuve la nomination d'un commissaire aux comptes, Monsieur Vanden Abeele Jan, habitant à B-8670 Koksijde, Zeedijk 45/102 pour une durée indéterminée débutant au 1^{er} janvier 2006.

Toutes les résolutions sont prises à l'unanimité des voix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 12.00 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

G. Lusatti / P. Krauss / G. van Vaerenbergh

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2007007254/1656/48.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX05207. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Plutos S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 62.025.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires tenue le 26 novembre 2006 à I-Montignoso

Résolutions

L'assemblée nomme LUXREVISION S.à r.l., numéro d'immatriculation R.C.S. Luxembourg: B 40.124, avec siège social à L-2714 Luxembourg - 6-12, rue du Fort Wallis, au poste de commissaire jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2010.

I-Montignoso, le 26 novembre 2006.

PLUTOS S.A.H.

S. Mosca

Administrateur

Référence de publication: 2007007261/664/18.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, réf. LSO-BX01800. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Sure S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9351 Bastendorf, 4, Mellerbach.

R.C.S. Luxembourg B 99.652.

Par la présente, le soussigné René Bigdowski né le 8 novembre 1971 à Luxembourg et domicilié au 12, rue de l'Alzette à L-3396 Roeser, donne sa démission avec effet immédiat en tant que membre du conseil d'administration de la SURE S.A. sise 4, Mellerbach à L-9351 Bastendorf, RCS Luxembourg B 99.652.

Roeser, le 18 avril 2006.

R. Bigdowski

Administrateur

Référence de publication: 2007007262/7159/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05504. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Jodewa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 81.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007007267/202/10.

(060140353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Finaluxe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 111.436.

Extrait des Résolutions de l'Associé Unique qui s'est tenue extraordinairement le 11 octobre 2006

L'Associé Unique de FINALUXE S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de M. Robert Kimmels, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction de Gérant B et ce avec effet immédiat;
- de nommer M. Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant B de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 octobre 2006.

Mr. H. van de Sanden

Gérant A

Référence de publication: 2007007274/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, réf. LSO-BX03134. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060140320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Fares Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 65.229.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 45160 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007007404/211/8.

(060140201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Intelligent Engineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.890.

Suite aux résolutions de l'Associé Unique prises en date du 22 novembre 2006, le siège social de la société a été transféré du 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Nous vous demandons également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse du gérant suivant:

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

Pour INTELLIGENT ENGINEERING S.à r.l.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007007379/29/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2006, réf. LSO-BX02472. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060140444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Whitefriars International S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 1, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 73.912.

Résolution du conseil d'administration de la société WHITEFRIARS INTERNATIONAL S.A. du 21 décembre 2006

Le conseil d'administration de la société luxembourgeoise WHITEFRIARS INTERNATIONAL S.A., dont le siège social est situé 1, rue Robert Schuman L1898 Kockelscheuer, inscrite au RC de Luxembourg sous le N ° B 73912 réuni à Luxembourg ce 21 décembre 2006, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

La démission de Monsieur Naveaux Jean est acceptée.

Deuxième résolution

La Société WHITEFRIARS INTERNATIONAL S.A. nomme comme administrateur et gérant technique, Mr. Leg Daniel demeurant 1, rue de Dublin F 57970 Yutz, jusqu'à l'Assemblée 2010

WHITEFRIARS INTERNATIONAL S.A.

O. Leg

Administrateur

Référence de publication: 2007007265/4055/23.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX06085. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Restevent Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 321, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.777.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007007805/680/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07246. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Sigma Tau International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 63.626.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIGMA TAU INTERNATIONAL S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007007802/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 2006, réf. LSO-BX07286. - Reçu 48 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070000121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 janvier 2007.

Vittoria Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 122.617.

STATUTS

L'an deux mille six, le cinq décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. RAINE ENTERPRISES LLC, une société de droit des Etats-Unis d'Amérique, avec siège social à 46 State Street Albany, NY 12207 (USA) ici représentée par Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 23 novembre 2006, laquelle, paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

2. Maître Marianne Goebel, prénommée.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination VITTORIA PARTICIPATIONS S.A.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé dans la loi.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus. Ils sont rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la société et à la représentation de la société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Art. 11. Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2007.

Souscription et Libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Actionnaires	Capital souscrit	Capital Libéré	Nombre d'actions
1) RAINE ENTERPRISES LLC, prénommée:	30.900,-	30.900,-	309
2) Marianne Goebel, prénommée:	100,-	100,-	1
TOTAL:	31.000,-	31.000,-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimé à la somme de 1.800,- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les personnes ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Maître Charles Duro, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,
 - Maître Marianne Goebel, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,
 - Maître Lydie Lorang, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
La FIDUCIAIRE GRAND-DUCALE S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2012.
6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Goebel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2006, vol. 156S, fol. 49, case 1. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2006.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007007164/211/138.

(060140289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Hôtel Régent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 25.919.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le onze décembre,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

Ont comparu:

Madame Mariette Giver, demeurant à Luxembourg, 27, rue de Bragance;

Madame Danielle Regenwetter, demeurant à Gonderange, 1, op der Tonn et;
Madame Véronique Regenwetter, demeurant à Luxembourg, rue des Pommiers.
Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire:

Que la société dénommée HOTEL REGENT, S.à r.l., avec siège social à L-1255 Luxembourg, 27, rue de Bragance, ci-après nommée la «Société»,

a été constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Georges D'Huart, de résidence à Pétange, en date du 19 mars 1987, publié au Mémorial C 235 du 27 août 1987 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 25.919 et dont les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 18 décembre 1989, publié au Mémorial C du 7 juillet 1990 numéro 226 et par acte sous seing privé dans le cadre de la conversion de la devise du capital en euro, en date du 21 décembre 2001 publié au Mémorial C du 12 juillet 2002 numéro 1070.

Que le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune, entièrement libérées.

Que les comparants déclarent être seuls associés de la Société.

L'activité de la Société ayant cessé, ils déclarent expressément vouloir procéder à sa dissolution.

Que les associés, se désignent comme liquidateurs de la Société, qu'en cette qualité ils requièrent le notaire instrumentant d'acter qu'ils déclarent que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre ils déclarent que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, ils assument irrévocablement et solidairement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

Que l'actif restant éventuel est réparti entre les associés proportionnellement à leurs droits;

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la société;

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Giver, D. Regenwetter, V. Regenwetter, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2006, vol. 156S, fol. 59, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 20 décembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007007232/202/47.

(060140356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Caret Saarbrücken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.336.

In the year two thousand and six, on the eighth day of December.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CARET PROPERTIES S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) under Luxembourg Law incorporated by deed of the undersigned notary on 15 March 2006, having its registered office in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 115.334, here represented by Mrs Sylvie Lexa, companies director, residing professionally in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the attorney in fact of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, acting in its capacity as sole shareholder (the «Sole Shareholder») of CARET SAARBRÜCKEN S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 115.336 (the «Company»), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary on 16th day of March 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14th day of June 2006 number 1154, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

The sole partner decides to transfer the registered office of the company with effect as of 1st September 2006 from L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire to 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

« **Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Niederanven. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of the modification of its articles of incorporation are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person represented as stated hereabove and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the attorney of the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit décembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CARET PROPERTIES S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée par le notaire instrumentant en date du 15 mars 2006, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 115.334, ici représentée par Madame Sylvie Lexa, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique (l'«Associé Unique») de CARET SAARBRÜCKEN S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.336 (la «Société»), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant en date du 16 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 juin 2006 numéro 1.154, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Résolutions

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société avec effet au premier septembre 2006 de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire au 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante représentée comme dit ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Lexa, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 80, case 8. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 décembre 2006.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007007263/202/83.

(060140348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Abba Taxis Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 123, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 97.829.

L'an deux mille six, le vingt décembre,

Les associés de la société à responsabilité limitée ABBA TAXIS S.à r.l., - R.C.B N ° 97829, 123, rue de l'Alzette L-4011 Esch/Alzette, ont tenu une assemblée générale extraordinaire:

Ordre du jour:

- Démission du gérant administratif et nomination du nouveau gérant technique
- Nomination d'un nouveau gérant administratif

Première résolution

Monsieur Sanitate Lorenzo - chauffeur de taxis- demeurant 85, rue Clair Chêne L-4062 Esch/Alzette, démissionne de son poste de gérant administratif et est nommé gérant technique en remplacement de Monsieur Porzio Girolamo à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Monsieur Marinkovic Alex - chauffeur de taxis- demeurant 56, avenue de la Libération L-3850 Schiffange, est nommé gérant administratif.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole la séance est levée à 16 heures.

Fait à Esch/Alzette, le 1^{er} août 2006.

L. Sanitate / A. Marinkovic

Gérant Technique / Gérant Administratif

Référence de publication: 2007007304/7169/32.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2006, réf. LSO-BX05903. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Axel Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 23, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 99.160.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 décembre 2006.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007007240/222/10.

(060140440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

MGP Dean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 122.627.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the first day of December.

Before Us M^e Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

Appeared:

1) The company MGP EUROPE (LUX), S.à r.l., having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 114,151.

2) The company MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l., having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 114,150.

Both are here represented by M^e Sabine Hinz, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seal.

The said proxies signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such mandatory, acting in her said capacity, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a limited liability company, («société à responsabilité limitée»), which she declares to establish as follows:

Art. 1. The above named parties and all persons and entities who may become partners in future, hereby form a company with limited liability which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles.

Art. 2. The object of the company is the carrying out of any commercial, industrial and financial activity, the investment in and development of real estate and movable property and the investment in participations in either Luxembourg or foreign companies as well as the management, control and development of such participations. The Company may in particular take up loans by whatever means, grant security and guarantees, both for its own obligations and for the obligations of any other companies belonging to the same group. The Company may perform any acts directly or indirectly connected with its object.

Art. 3. The company has been formed for an unlimited period. The formation is to be effective as from today's date.

Art. 4. The company's denomination shall be MGP DEAN, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. The company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) parts of twenty-five Euros (25.- EUR) each.

Art. 7. The company's parts are freely transferable between partners.

They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the part capital.

Art. 8. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the partners will not bring the company to an end.

Art. 9. Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the company.

Art. 10. The company is administered by one or several managers, not necessarily partners, appointed by the partners. If several managers are appointed, they form a board of managers.

Decisions are taken at a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager or managers have the most extensive powers to act in the name of the company in all circumstances and to perform or authorize any acts or operations connected with its object.

The managers may elect a chairman of their board and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A manager may participate in a meeting of the managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the managers the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

A manager may be represented at any meetings of the board of managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing manager.

Written resolutions signed by the manager or managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one manager is appointed, each manager can bind the company by his sole signature. The board may delegate signatory power to a third party in the context of a specific transaction.

Art. 11. The manager or managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 12. Each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The partners will have the power to appoint the manager or managers and to dismiss such manager or managers at any time in their discretion without giving reasons.

Art. 13. The company's financial year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 14. Each year on the 31st of December, the books are closed and the managers prepare an inventory including an estimate of the value of the company's assets and liabilities as well as the financial statements.

Art. 15. Each partner may inspect the above inventory and the financial statements at the company's registered office.

Art. 16. The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital. The balance may be used freely by the partners.

The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

Art. 17. At the time of the winding up of the company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, who may be partners, and who are appointed by the partners who will lay down their powers and remuneration.

Art. 18. The partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the articles.

Special dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and shall terminate on 31st of December 2007.

Subscription and payment

The articles of incorporation having thus been established, the appearing parties declare to subscribe the capital as follows:

1) The company MGP EUROPE (LUX), S.à r.l., having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, one hundred twenty-five parts,	125
2) The company MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l., having its registered office at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, three hundred seventy-five parts,	375
Total: five hundred parts,	500

The par value of the parts have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Expenses

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand Euros.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the partners of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital have passed the following resolutions:

1.- The company is to have three managers.

2.- The following persons are appointed as managers:

- Mr. James Quille, Chief Executive Officer of MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS LIMITED, born in London, (United Kingdom), on February 24th 1951, with professional address at Suite 1608, Three Pacific Place No.1 Queen's Road East, Hong Kong, (China);

- Mr. Digby Okell, Regional Head of INVESTMENT MANAGEMENT EUROPE, born in Johannesburg, (South Africa), on September 9 1955, with professional address at London SW3 1LA, 203-205 Brompton Road, (United Kingdom);

- Mrs. Julie Mossong, group company secretary, born in Wirksworth, (United Kingdom) on April 30th 1965, with professional address at L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

3.- Each manager can bind the Company by his sole signature for the purposes of transactions regarding the general administration of the Company (e.g. signing of proxies, filing of tax returns) provided any such transaction involves an amount of less than 15,000.- EUR. All other transactions require the signatures of two managers to bind the Company unless a manager has been authorised by a resolution of the managers to bind the Company by his sole signature in the context of a specific transaction.

4.- The limited liability company PricewaterhouseCoopers, with registered office in L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B number 65,477), is appointed as statutory auditor.

5.- The managers are appointed for an indefinite term.

6.- The appointment of the statutory auditor shall be valid until the date of the approval of the financial statements for 2007.

7.- The registered office is to be situated in L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing mandatory and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing mandatory, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1) La société MGP EUROPE (LUX), S.à r.l., avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114.151.

2) La société MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l., avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 114.150.

Toutes les deux sont ici représentées par Maître Sabine Hinz, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné, resteront annexée au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, et financières, l'investissement et le développement de biens mobiliers et immobiliers, et l'investissement dans les participations dans d'autres sociétés de droit luxembourgeois ou étrangère ainsi que la gestion, le contrôle et le développement des participations. La Société peut en particulier souscrire à des prêts par tous moyens, accorder des sûretés et garanties, tant pour ses propres engagements que pour ceux de toutes autres sociétés appartenant au même groupe. D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée à compter de ce jour.

Art. 4. La société prend la dénomination de MGP DEAN, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établie à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du conseil de gérance de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée selon la manière requise pour la modification des statuts.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du conseil de gérance de la Société.

Où le conseil de gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance.

Les décisions sont prises à une majorité de votes.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants peuvent nommer un président du conseil de gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un gérant pourra participer à la réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un gérant peut se faire représenter lors des réunions du conseil de gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du conseil de gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par le ou les gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un gérant nommé, chaque gérant peut engager la société par sa seule signature. Le conseil pourra déléguer pouvoir de signature à une tierce personne dans le contexte d'une transaction spécifique.

Art. 11. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les gérants sont nommés par les associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi que le bilan.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Le conseil de gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les 30 jours avant la date dudit conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui ne pourront pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les statuts ayant été établis, les parties présentes déclarent vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

1) La société MGP EUROPE (LUX), S.à r.l., avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, cent vingt-cinq parts sociales,	125
2) La société MGP EUROPE PARALLEL (LUX), S.à r.l., avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle, trois cent soixante-quinze part sociales,	375
Total: cinq cents parts sociales,	500

La valeur nominale des parts sociales a été intégralement libérée en liquide, de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société, tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la société, les associés de la Société, représentant la totalité du capital souscrit ont pris les décisions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à trois.
- 2.- Sont nommés gérants:
 - Monsieur James Quille, Chief Executive Officer de MACQUARIE GLOBAL PROPERTY ADVISORS LIMITED, né à Londres, (Royaume-Uni), le 24 février 1951, ayant son adresse professionnelle à Suite 1608, Three Pacific Place No.1 Queen's Road East, Hong Kong, (Chine);
 - Monsieur Digby Okell, Regional Head of INVESTMENT MANAGEMENT EUROPE, né à Johannesburg, (Afrique du Sud), le 9 septembre 1955, ayant son adresse professionnelle à London SW3 1LA, 203-205 Brompton Road, (Royaume-Uni);
 - Madame Julie Mossong, group company secretary, née à Wirksworth, (Royaume-Uni), le 30 avril 1965, ayant son adresse professionnelle à L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.
- 3.- Chaque gérant peut engager la Société par sa seule signature pour des transactions relatives à l'administration générale de la Société (p.ex. la signature des procurations, les déclarations d'impôt) à la condition que le montant de chaque transaction ne dépasse pas EUR 15.000,-; pour toutes autres transactions, la signature conjointe de deux gérants est requise pour engager la Société, à moins qu'un gérant soit autorisé par une résolution des gérants à engager la Société par sa seule signature dans le contexte d'une transaction spécifique.
- 4.- La société PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 65.477, est nommée commissaire des comptes:
- 5.- Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.
- 6.- Le mandat du commissaire des comptes restera valide jusqu'à l'agrément des comptes pour l'année 2007.
- 7.- Le siège social de la Société est fixé à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, ès-qualités, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Hinz, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2006, vol. 540, fol. 10, case 9. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 décembre 2006.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007007139/231/256.

(060140385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Gruppo Fabbri International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 45.723.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le mardi 31 octobre 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

L'Assemblée prend acte que le mandat du Réviseur vient à échéance en date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer, en vue de la consolidation du groupe et pour un terme de -1- (un) an, la société HRT REVISION S.à.r.l., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 23, Val Fleuri, en qualité de Réviseur.

Le mandat du Réviseur prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2006.

GRUPPO FABBRI INTERNATIONAL S.A.

D. Murari / R. Donati

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007007294/43/18.

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2006, réf. LSO-BX01213. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

T.F.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.398.

—

Extra

juillet 2006

La démission de ALTER AUDIT S.à.r.l. du poste de commissaire aux comptes de la société est acceptée.

Pour extrait sincère et conforme

T.F.E. S.A.

A. de Bernardi / J. Rossi

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007007288/545/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2006, réf. LSO-BX04976. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Welbes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 30, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 67.745.

—

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 mai 2004 que les mandats des administrateurs actuellement en fonction, à savoir:

- Monsieur Lucien Welbes, administrateur de sociétés, demeurant à Sandweiler 17, rue de Contern
- Madame Brigitte Gesellchen, administratrice de sociétés, demeurant à Sandweiler 17, rue de Contern
- Mademoiselle Nathalie Welbes, employée privée, demeurant à Sandweiler 17, rue de Contern

ainsi que le mandat du commissaire aux comptes actuellement en fonction, à savoir:

- LA FIDUCIAIRE HENZIG & SCHERER, société civile, avec siège social au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg
- sont renouvelés et se termineront à l'issue de l'assemblée générale statutaire à tenir en l'an 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2004.

Signature.

Référence de publication: 2007007298/508/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, réf. LSO-BX04885. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Mitco Real Estate A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 118.294.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 2 novembre 2006

En vertu de l'acte de transfert de parts daté du 2 novembre 2006, RESOLUTION (LUXEMBOURG) SCA, une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg a transféré 949 parts sociales à la société FLUNOR S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 novembre 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

V. Ingelbrecht / H.-P. Schut

Référence de publication: 2007007360/710/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07522. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060139786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

VQ Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 116.555.

—
Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 18 juillet 2006, que CLEISTHENES LIMITED., une société, constituée et régie selon les lois d'Irlande, ayant son siège social à 5th Floor, Beaux Lane House, Mercer Street Lower, Dublin 2, Irlande, enregistrée au Registre de Commerce d'Irlande sous le numéro 385949, a transféré 500 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à:

GALLIONS REACH (LUX) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 102.646.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2006.

VQ LUX

Signature

Référence de publication: 2007007345/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04264. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(060139789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Mephisto Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3B, rue des Champs.
R.C.S. Luxembourg B 112.381.

—
L'an deux mille six, le dix-sept novembre.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MEPHISTO SHIPPING S.A. avec siège social à L-8360 Goetzingen, 3b, rue des Champs, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B. 112.381.

Au capital de trente et un mille euros (31.000,-) divisé en cent (100) actions de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 490 en date du 8 mars 2006,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 21 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 2025 en date du 27 octobre 2006.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Tim De Keyser, administrateur-délégué, demeurant à L-8360 Goetzingen, 3b, rue des Champs,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida Muhovic, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Emanuelle Voisin, employée privée, demeurant à F-57330 Escherange.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social à concurrence de deux cent dix-neuf mille euros (219.000,- euros) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (31.000,- euros) à deux cent cinquante mille euros (250.000,- euros).

2) Suppression des cent actions (100) actuelles de trois cent dix euros (310,- euros) par la création de deux mille cinq cents (2500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- euros) chacune.

3) Renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels.

4)- Souscription de ces actions nouvelles:

- par la société CORGOS S.A., avec siège social à B-2970 Schilde, 403 Turnhoutsebaan, à concurrence de deux mille cent quatre-vingt-dix actions (2.190) actions nouvelles et libération en espèces de chaque action nouvelle pour sa valeur nominale de cent euros (100,- euros) chacune.

5) Modification de l'article trois des statuts.

6) Nomination de deux nouveaux administrateurs.

7) Engagement de la société vis-à-vis des tiers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent dix-neuf mille euros (219.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer les cent actions (100) actuelles de trois cent dix euros (310,- EUR) par la création de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les rompus ont été directement réglés entre les actionnaires qui se donnent mutuellement quittance pour solde.

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer pour les actionnaires actuels leur droit préférentiel de souscription.

Quatrième résolution

Souscription - Libération

Les deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles ont été souscrites et libérées comme suit:

a) par la société CORGOS S.A., avec siège social à B-2970 Schilde, 403 Turnhoutsebaan, ici représentée par son administrateur-délégué la société CONSULTANCY & MARKETING SERVICES S.A. avec siège social à B-2970 Schilde, 6a, Pater Nuyenslaan, elle-même représentée par Monsieur Johan De Bie, demeurant à B-2970 Schilde, 6a, Pater Nuyenslaan, à concurrence de deux mille cent quatre-vingt-dix actions (2.190) actions nouvelles et libération en espèces de chaque action nouvelle pour sa valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Observation est ici faite que les autres actionnaires de la société MEPHISTO SHIPPING S.A. sont:

- la société THALBOOM S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, trois cent sept actions (307)

- Monsieur Tim De Keyser, prédit, trois actions (3)

La preuve a été rapportée au notaire soussigné que la somme de deux cent dix-neuf mille euros (219.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la société.

Cinquième résolution

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) divisé en deux mille cinq cent (2.500) actions de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Alinéa 3 supprimé

Alinéa 4: supprimé

Alinéa 5: supprimé

(Le reste sans changement).

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer deux administrateurs à compter de ce jour pour une durée de quatre années:

- CORGOS S.A., prédiète.
- DIEMAS S.A., avec siège à B-2970 Schilde, 6a, Pater Nuyenslaan, numéro d'entreprise : 0450.537.878.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'année 2010.

Septième résolution

L'assemblée générale confirme que conformément à l'article six des statuts la société se trouve valablement engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective de deux administrateurs.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital, sont évalués approximativement à trois mille deux cents euros (3.200,- EUR).
Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: T. De Keyser, A. Muhovic, E. Voisin, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 novembre 2006, vol. 922, fol. 55, case 5. — Reçu 2.190 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2006.

A. Biel.

Référence de publication: 2007007413/203/70.

(060140231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Scope S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 61.298.

EXTRAIT

La convention de domiciliation signée entre SCOPE S.A. et GRANT THORNTON FIDUCIAIRE S.A., est annulée avec effet au 6 janvier 2006.

Pour SCOPE S.A.

Signature

L'Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2007007445/520/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, réf. LSO-BX01637. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060140031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Vencap Foundation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 81.293.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007006089/1629/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, réf. LSO-BX04524. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(060139985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2006.